



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Pôle
Ressources National
Sports de Nature**



 **ENQUÊTE**

—

MIEUX CONNAÎTRE LES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon



OBSERVATION > ENQUÊTE

**MIEUX CONNAÎTRE
LES PROFESSIONNEL·LES DE
L'ENCADREMENT DE LA VOILE**

Ouvrage collectif

Pôle ressources national
sports de nature (PRNSN)



Mieux connaître les professionnel·les de l'encadrement de la voile
[Texte imprimé].

Sous la direction de Florence Giraud. Vallon Pont d'Arc :
Pôle ressources national sports de nature, 2022. (Enquête, n° 10)

ISBN : 979-10-92485-21-9

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS DE NATURE

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc - BP 38

07150 Vallon Pont d'Arc

04 75 88 15 10

info@sportsdenature.gouv.fr

sportsdenature.gouv.fr

SOMMAIRE

P. 06 AVANT-PROPOS

P. 08 LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

P. 09 PARTICULARITÉ DE L'ÉTUDE

01 LES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE

P. 12 Qui sont-elles ? Qui sont-ils ?

P. 20 Quel est leur parcours de formation ?

P. 28 Quels sont leurs lieux d'intervention ?

02 L'EMPLOI DES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE

P. 34 Quel est leur cadre d'exercice ?

P. 39 Quels sont leur rythme et leur durée de travail ?

P. 42 Quel est leur cadre de travail ?

P. 44 Quels sont les publics encadrés ?

P. 46 Quelles sont les finalités visées dans leur encadrement ?

P. 47 Quelles fonctions professionnelles sont exercées ?

P. 49 Quels supports d'activités sont encadrés ?

03 LA TYPOLOGIE DES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE

P. 54 Cinq profils se dégagent

04 SYNTHÈSES ET PERSPECTIVES

P. 65 LISTE DES SIGLES

AVANT-PROPOS

UNE ENQUÊTE SUR LE MÉTIER DE MONITEUR ET MONITRICE DE VOILE, POURQUOI ?

Avec plus de 3,3 millions de pratiquant-es¹ et plus de 7 500 éducateur-rices sportif-ves déclarés en France, la voile est une activité majeure dans le paysage des sports de nature. Elle touche de nombreuses personnes, du plus jeune âge en colonie de vacances jusqu'aux athlètes de haut niveau en passant par les touristes.

Considérée comme un secteur complexe, la filière voile possède une forte hétérogénéité de ses pratiques sportives et de loisirs : des supports de la planche à voile à la voile habitable en passant par les pratiques à foil, de sites de pratique en mer ou en eaux intérieures, de la conduite de bateau à moteur au stand up paddle et longe côte, la diversité des pratiques de la voile impacte forcément le secteur. Cette hétérogénéité touche également la taille des structures proposant l'encadrement de la voile.

La filière sportive de la voile a connu, ces vingt dernières années, une forte professionnalisation. Le besoin apparaît aujourd'hui de mieux appréhender les compétences nécessaires de la filière et de mieux connaître ses emplois et ses métiers (quantitativement et qualitativement). Face à de récentes difficultés de recrutement, les acteurs de cette filière ont souhaité mener une nouvelle étude sur l'analyse des métiers d'encadrement de la voile.

Parallèlement à ces constats, les différents diplômés de la filière voile délivrés par le ministère chargé des Sports sont concernés, par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Leur enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) doit être renouvelé avant le 31 décembre 2023.

Ainsi les travaux d'observation, présentés synthétiquement dans cette publication, doivent permettre d'alimenter les travaux d'ingénierie des certifications professionnelles, les perspectives d'orientation professionnelles de la filière voile mais aussi certains travaux interministériels sur la fluidité des passerelles entre métiers du sport et de la mer.

Le comité de pilotage de l'étude

¹ Source Fédération française de voile



LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La base de données des professionnel·les de l'encadrement de la voile susceptibles d'être en activité a été élaborée à partir du fichier national de déclaration des éducateurs d'activités physiques et sportives (fichier EAPS) du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Sur un total de 7 526 personnes identifiées, 7 376 ont été invitées par courriel à répondre au questionnaire en ligne.

À l'issue de la phase d'enquête qui s'est déroulée en février et mars 2022, 1 365 questionnaires ont été collectés après relance, soit près d'un quart de la population contactée (19 %).

Le premier objectif étant d'identifier les personnes en activité professionnelle rémunérée dans le domaine de la voile, 973 questionnaires (dont 854 complets) ont été retenus.

Les résultats présentés dans ce document ont été établis à partir de cet échantillon représentatif de 973 personnes en activité au cours de l'année 2021.



7 376
invités
à répondre



1 365
questionnaires
collectés



973
réponses
exploitées

PARTICULARITÉ DE L'ÉTUDE

Une des particularités de la population étudiée est le poids important de professionnel·les de l'encadrement de la voile titulaires d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Influençant fortement les analyses statistiques à l'échelle de l'ensemble de ces professionnel·les, le présent document propose tout au long des parties un regard différencié sur ces éducateur·rices détenteurs exclusivement d'un CQP *assistant moniteur de voile* et/ou d'un CQP *initiateur voile*². Parallèlement à cela, les autres éducateur·rices seront regroupés dans une catégorie appelée les *diplômés d'État* (dont 94 % possèdent soit un BEES, un BPJEPS, un DEJEPS, un CS ou une UCC dans le champ de la voile).



L'ensemble : ensemble des 973 professionnel·les de la voile qui ont complété le questionnaire dans leur intégralité et qui étaient en activité professionnelle en 2021.

Les diplômés d'État : 635 éducateur·rices titulaires majoritairement de qualifications dans le champ de la voile de type BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES, CS, UCC, pouvant aussi être titulaires de qualifications de types brevet fédéral ou diplômes généralistes (STAPS, BPJEPS Activités physiques pour tous...). **Ils peuvent également être titulaires d'un CQP mais pas à titre exclusif**, c'est-à-dire qu'ils possèdent également en parallèle du CQP un des diplômes cités précédemment.

Les CQP : 338 éducateur·rices n'ayant comme seules qualifications dans le champ de la voile un CQP *assistant moniteur de voile* et/ou un CQP *initiateur voile*. Ils peuvent être titulaires d'autres qualifications que des CQP dans d'autres disciplines sportives.

² Ce nouveau diplôme a été mis en œuvre par les organismes de formation à partir d'octobre 2018.

01

LES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE

-
- P.12 Qui sont-elles ? Qui sont-ils ?
 - P.20 Quel est leur parcours de formation ?
 - P.28 Quels sont leurs lieux d'intervention ?

Goya Windsurfing
Designed in France - Made in China
Surf 25



POINT LOCAL
FR



BANQUE POPULAIRE

QUI SONT-ELLES ? QUI SONT-ILS ?

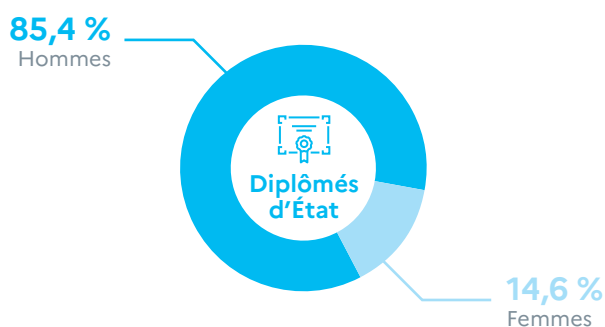
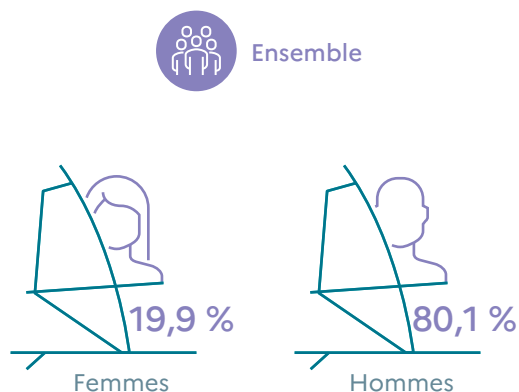
Un pourcentage de monitrices peu élevé, mais supérieur à celui observé dans d'autres sports de nature et activités nautiques

Avec un taux de féminisation de 19,9 %, la profession d'encadrant·es de la voile reste très majoritairement masculine et inférieure à la proportion constatée dans l'ensemble des éducateur·rices sportif·ves (32 % en prenant en compte l'équitation). La part des monitrices est deux fois plus importante dans la population des **CQP** (30,2 %) que dans celle des **diplômés d'État** (14,6 %). Il est intéressant de comparer cette information à une donnée concernant les pratiquants pour évaluer le potentiel de développement du taux d'éducatrices sportives dans la filière puisque le taux de licences féminines en 2020 à la Fédération française de voile était de 36 %.

Il faut néanmoins remarquer que la part des femmes est bien supérieure à celle constatée dans plusieurs enquêtes menées sur d'autres milieux professionnels des sports de nature (la pêche 2 %, le vol libre 6 %, la spéléologie 7 %, le cyclisme 8 %, et le surf 12 %).



Répartition femmes / hommes des professionnel·les de l'encadrement de la voile



Une population dont l'âge diffère selon la réalité professionnelle : des **CQP** marqués par une grande jeunesse et des **diplômés d'État** plus âgés

La moyenne d'âge de la population des professionnel·les de la voile est plus jeune (36,4 ans) que la moyenne d'âge des éducateur·rices sports de nature au niveau national (39,5 ans). Un fort contraste existe cependant entre la population des **CQP** qui est très jeune (23,5 ans de moyenne d'âge) et les **diplômés d'État** (42,8 ans de moyenne d'âge) avec une population des plus de 50 ans encore importante.

La jeunesse de la profession est portée de manière significative par les **CQP** puisque 90 % d'entre eux ont moins de 30 ans alors que les **diplômés d'État** sont plus de 85 % à avoir plus de 30 ans.

Répartition des professionnel·les de l'encadrement de la voile par âge

Note de lecture : 30,4 % des professionnel·les de l'encadrement de la voile font partie de la tranche d'âge des 20-29 ans. 63,3 % des **CQP** ont entre 20 et 29 ans.



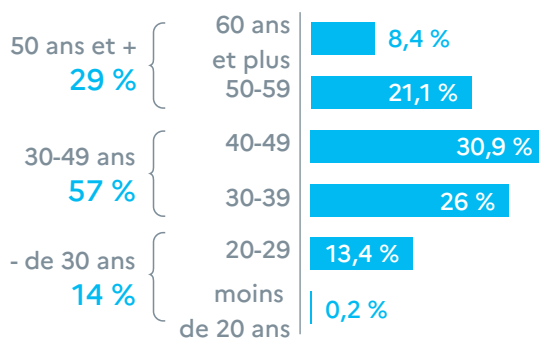
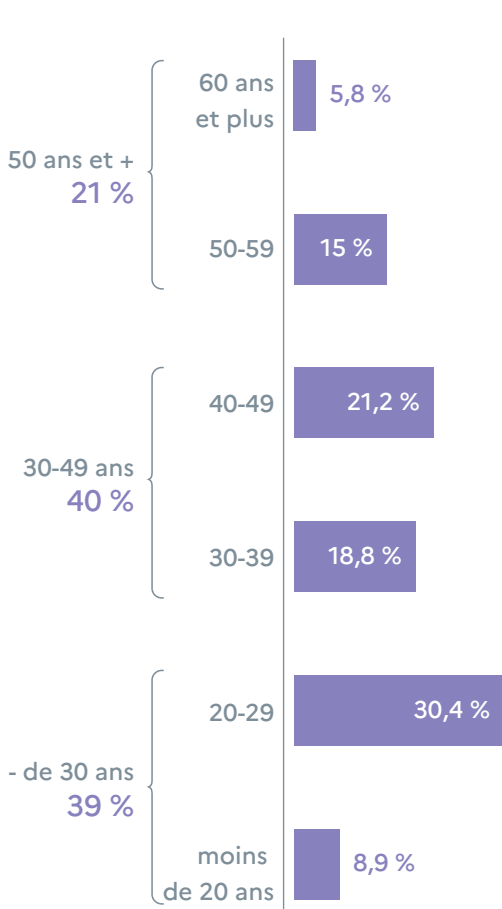
Ensemble

Moyenne d'âge : 36,4 ans



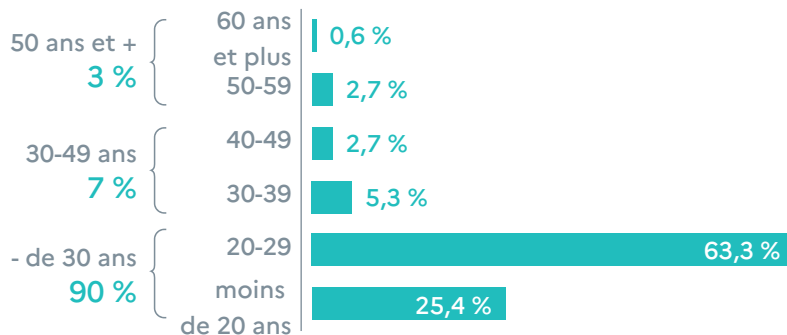
Diplômés d'État

Moyenne d'âge : 42,8 ans



CQP

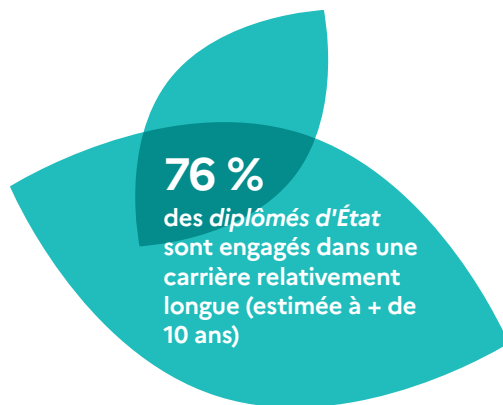
Moyenne d'âge : 23,5 ans



Un profil de monitrices et de moniteurs de voile *diplômés d'État* marqué par une carrière longue

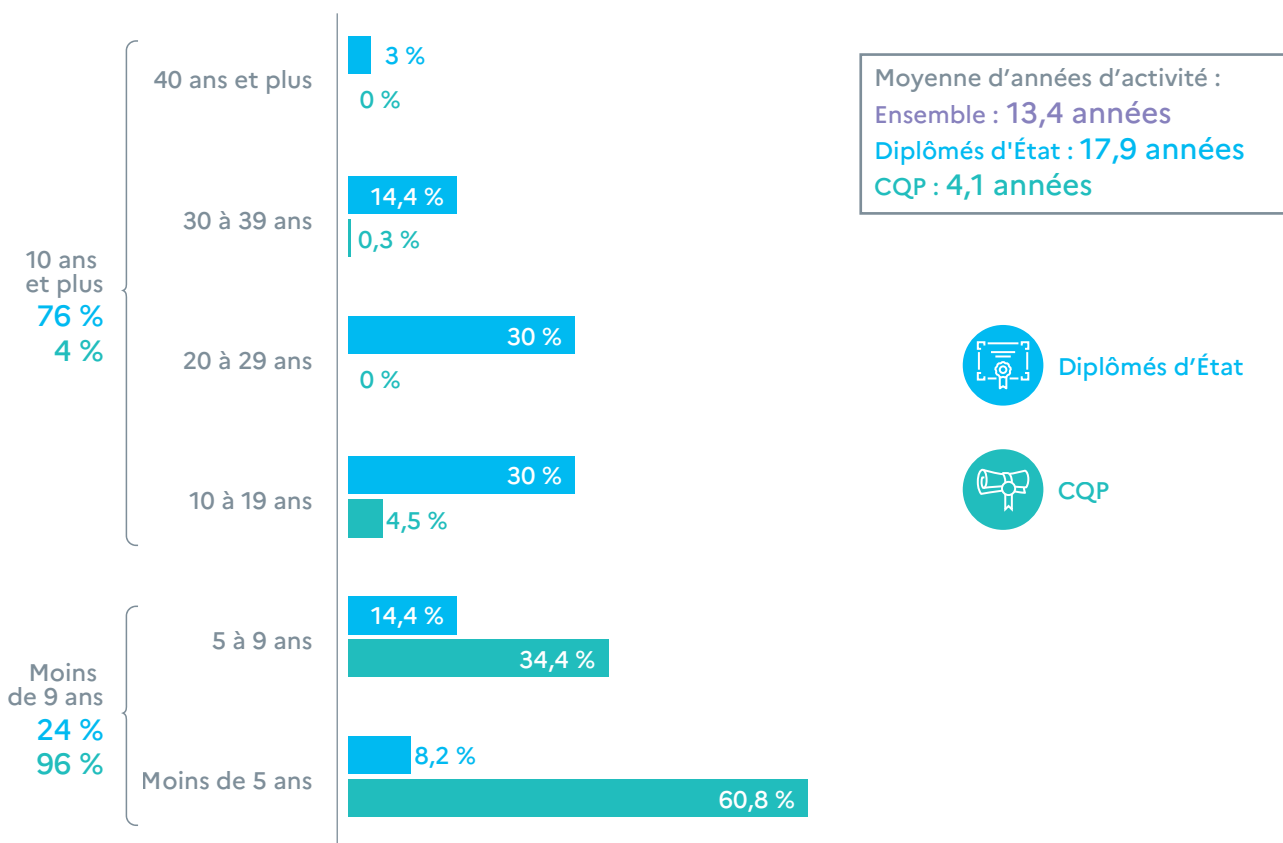
Les *diplômés d'État* sont engagés pour 76 % d'entre eux dans une carrière relativement longue dans le champ de l'encadrement de la voile puisqu'elle est estimée à plus de 10 ans d'exercice. Ce constat est consolidé par leur moyenne d'âge ainsi que la part importante des plus de 50 ans.

En revanche, les *CQP*, travaillent en moyenne 4 ans (ou 4 saisons) comme les résultats de cette enquête le font apparaître. À noter que le certificat de qualification professionnelle est utilisé par certains éducateur·rices sportif·ves comme porte d'entrée dans le métier d'encadrant·es de la voile avant de poursuivre un cursus de formation professionnelle visant l'acquisition de diplômes d'État (BPJEPS, DEJEPS). Dans la population des *diplômés d'État*, 13,1 % d'entre eux possèdent d'ailleurs un certificat de qualification professionnelle (deux spécialités confondues) en plus de leurs qualifications Jeunesse et Sports ou fédérales.



Nombre d'années d'activité des professionnel·les de l'encadrement de la voile

Note de lecture : 60,8 % des *CQP* exercent leur activité depuis moins de 5 ans. Les professionnel·les de la voile exercent en moyenne leur activité pendant 13,4 années.



L'opportunité d'emploi et les autres projets professionnels sont les premières causes d'arrêts d'activité

En 2021, plus des deux tiers (68,9 %) des personnes qui ont cessé leur activité professionnelle d'encadrement dans la voile avaient anticipé cet arrêt. Cette anticipation de l'arrêt du métier est d'ailleurs sur-représentée auprès des **CQP** ; cela s'explique en grande partie car une majorité d'entre eux exercent ce métier de manière saisonnière et plus précisément durant leurs études et poursuivent d'autres projets professionnels par la suite.

On constate tout de même que la moitié des **diplômés d'État** qui arrêtent leur métier le font également car ils ont un autre projet professionnel. Les causes de cet arrêt sont principalement le niveau de rémunération jugée trop faible pour 38 % d'entre eux et le manque de perspectives et d'évolutions professionnelles (24 %). Certains aspects négatifs du métier comme les contraintes dues à la saisonnalité et les horaires de travail, la pénibilité et un sentiment de lassitude sont ensuite évoqués.

Ces constats statistiques sont confortés par la parole d'un éducateur sportif répondant au questionnaire : *"Notre métier n'est pas reconnu... Quand nous faisons des saisons longues le corps en pâti beaucoup. Nous sommes à peine plus payés que le SMIC, je trouve cela triste... C'est probablement cette raison qui me poussera à arrêter mon métier passion. Trop de précarité pour ce fabuleux métier..."*

La situation liée à la pandémie de Covid-19 a également eu un effet : 10,8 % des **diplômés d'État** qui ont cessé leur activité en 2020 déclarent comme origine les effets de la crise sanitaire sur le secteur.



Des professionnel·les qui pratiquent la voile à titre personnel ainsi que d'autres sports nautiques

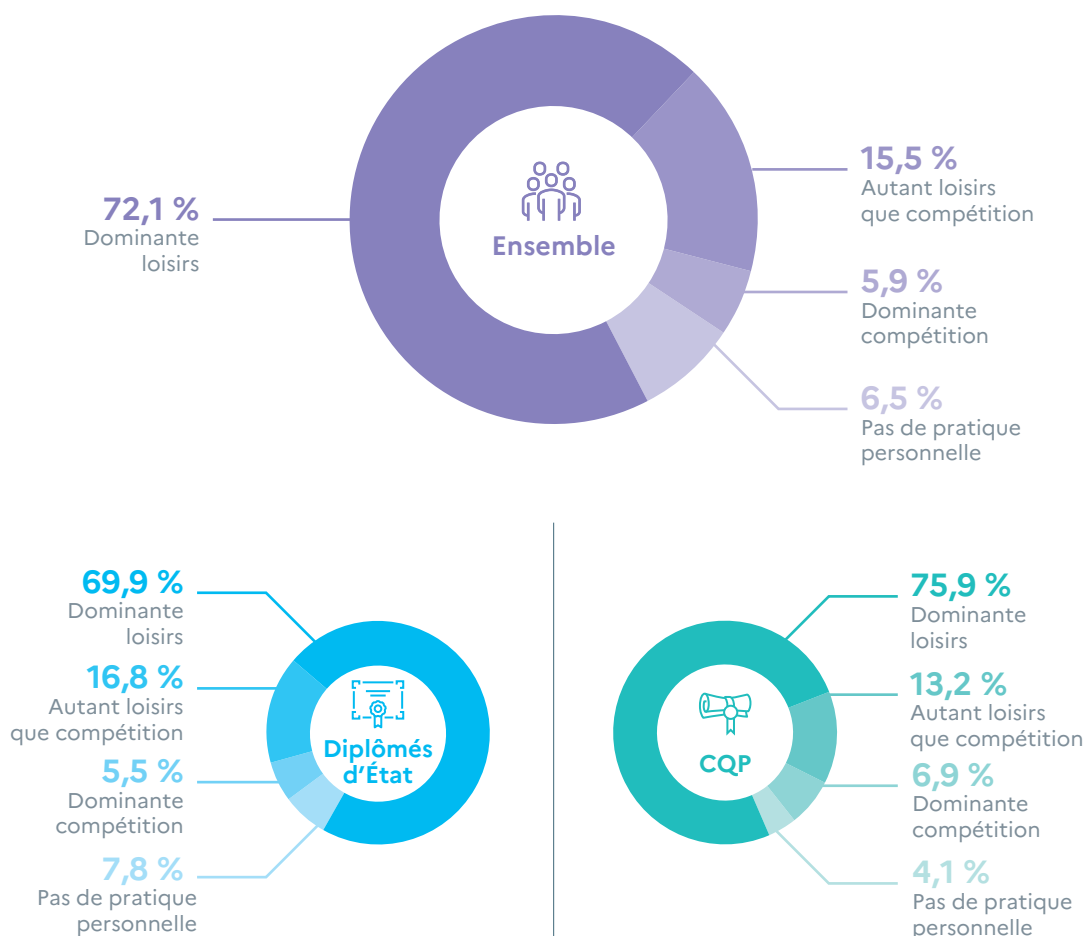
Comme la plupart des professionnel·les de l'encadrement des activités physiques et sportives, et encore plus lorsqu'il s'agit des sports de nature, la pratique personnelle de la discipline sportive encadrée est importante (93,5 %) mais légèrement inférieure à d'autres secteurs comme le cyclisme (95,5 %) et le surf (99 %). Le mot qui revient le plus souvent dans les questions ouvertes des études menées par le PRNSN auprès des éducateur·rices sports de nature est le terme de « passion ». Ces personnes sont d'abord des passionnées de ces activités sportives et sont très nombreuses à garder une pratique personnelle au-delà de leurs créneaux d'encadrement.

La pratique loisirs de la voile est quasi omniprésente pour l'ensemble des professionnel·les. En revanche, les *diplômés d'État* ont la spécificité d'avoir une pratique compétitive plus importante mais également une pratique qui se base sur de multiples supports d'activités tandis que les *CQP* pratiquent plutôt la voile de loisirs.

85,8 % des professionnel·les de la voile pratiquent au moins une activité nautique autre que la voile. Les disciplines qui prédominent sont le stand up paddle (64,1 %), le surf (39,8 %) et le canoë-kayak (39,6 %).

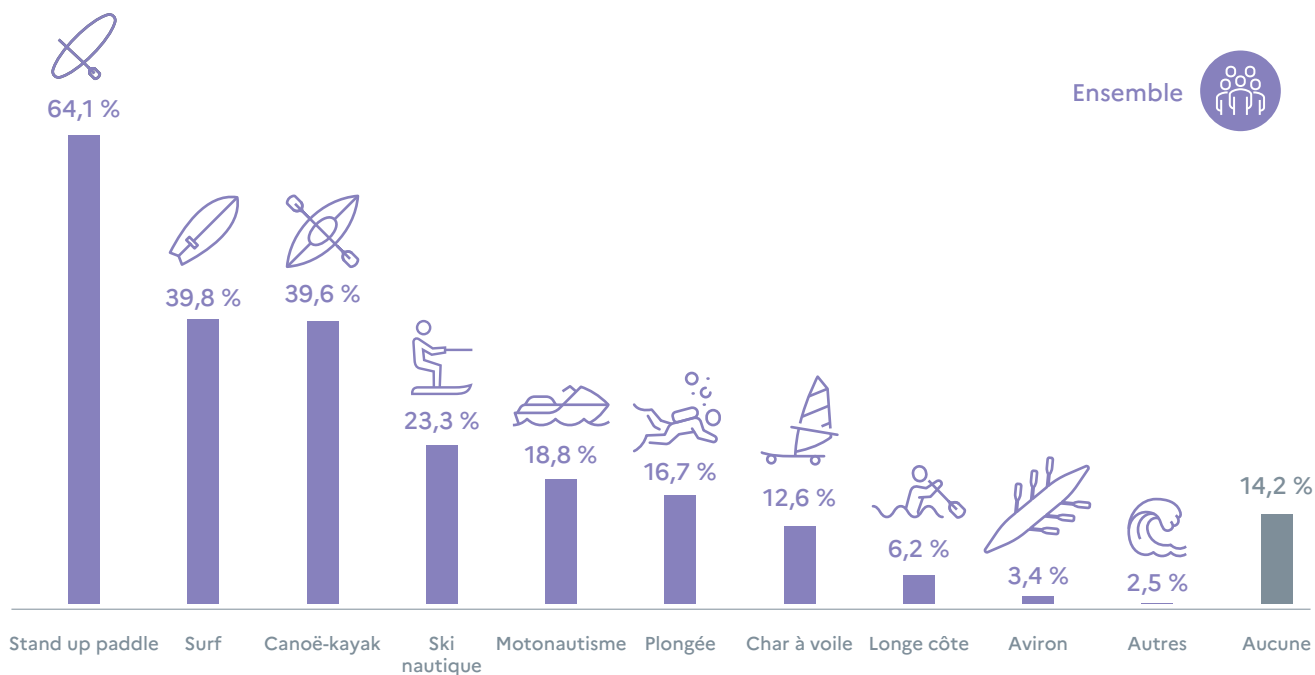
La nature de la pratique personnelle de la voile

Note de lecture : 72,1 % des professionnel·les ont une pratique personnelle de la voile à dominante loisirs.



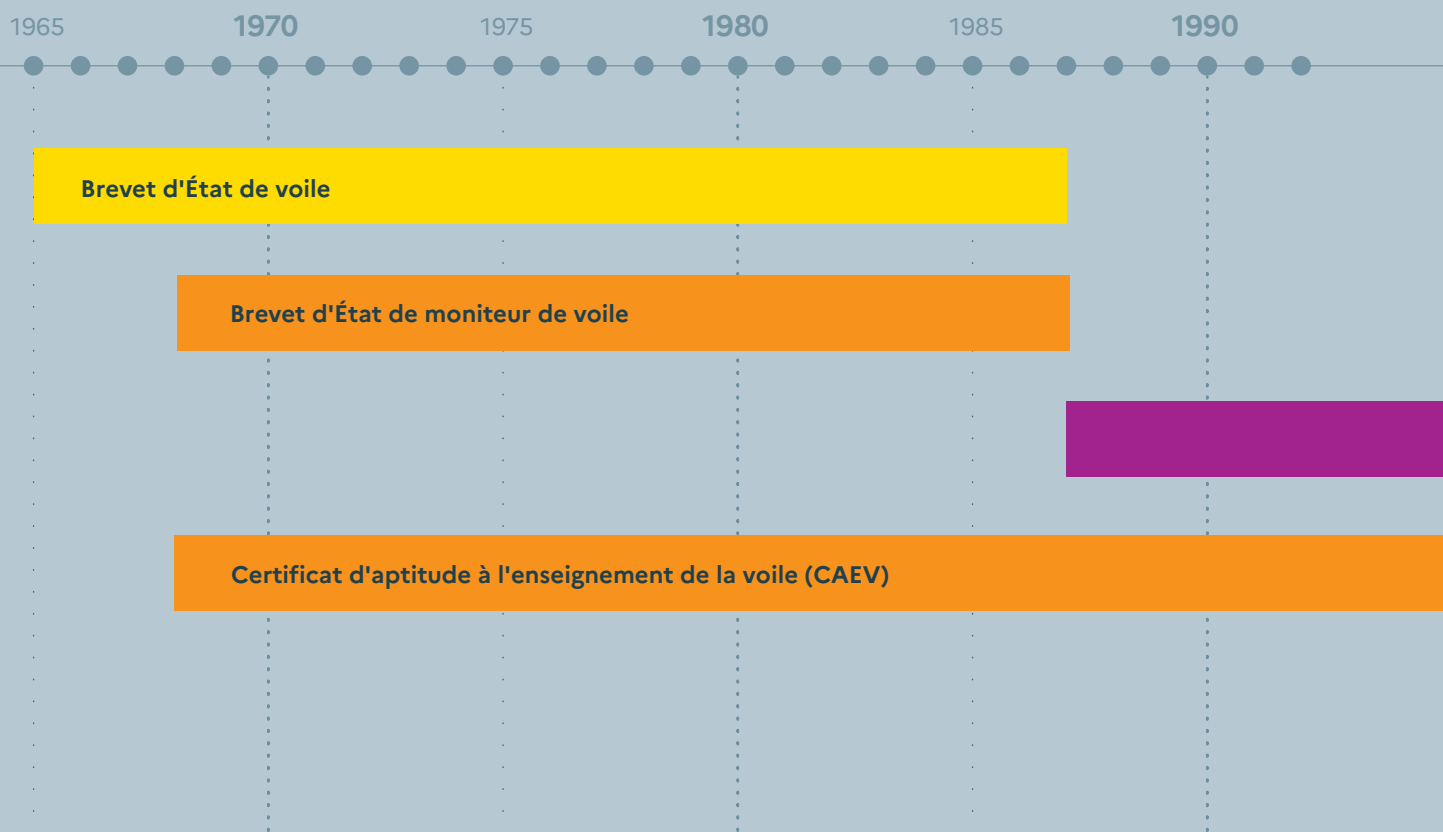
Les autres activités nautiques pratiquées à titre personnel

Note de lecture : 64,1 % des professionnel·les de la voile pratiquent le stand-up paddle à titre personnel.



RETOUR SUR L'HISTOIRE DE LA VOILE ET DE SES DIPLÔMES

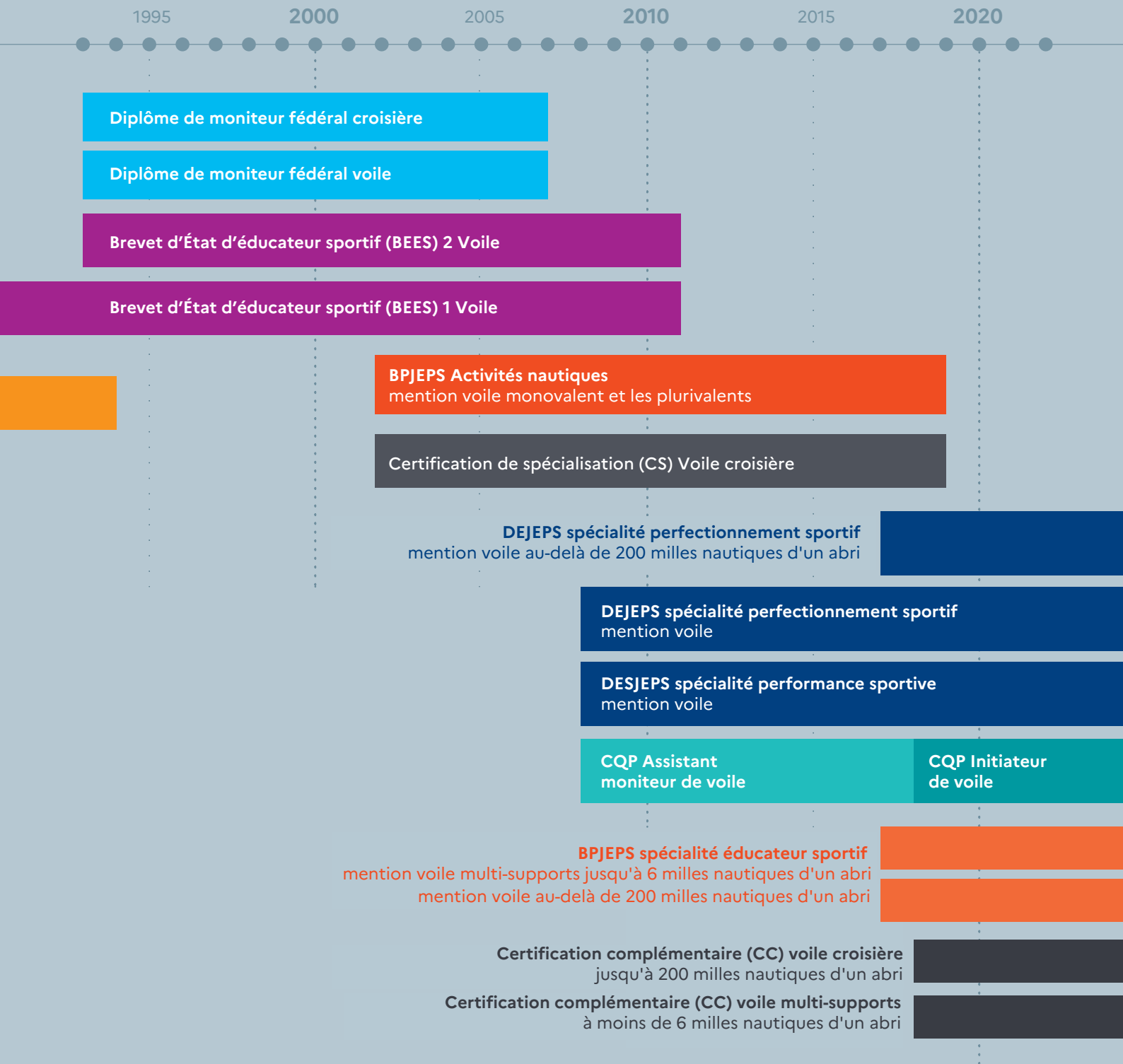
Fresque historique des qualifications de la filière voile de 1965 à 2022



Créé en 1968, le Brevet d'État de moniteur de voile et le CAEV sont les deux premiers diplômes qui permettront d'encadrer la voile à titre professionnel. En 1987 apparaîtra le BEES 1, puis le BEES 2 en 1993, tous les deux seront structurants pour la filière jusqu'en 2011. Les BPJEPS 10 UC possédant des prérogatives d'encadrement de la voile commenceront en 2002 et formeront près de 1 600 personnes entre 2011 et 2021. Parmi ces derniers, 75 % sont des BPJEPS qui ont été délivrés dans la version monovalente³ du diplôme.

Une réforme du BPJEPS en 2017 voit le nombre d'Unités capitalisables (UC) passer de 10 à 4 et crée deux nouvelles versions du diplôme avec le BPJEPS spécialité éducateur sportif mention voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri et celui avec la mention voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri. Quant au CQP, largement utilisé dans la filière actuelle (9 515 délivrances entre 2012 et 2022), il sera créé en 2008 dans sa première version d'assistant moniteur de voile et remplacé en 2018 par le CQP Initiateur de voile.

³ En 2002, le ministère chargé des Sports a mis en place des diplômes BPJEPS à mentions monovalente (BPJEPS Activités nautiques Voile) et plurivalentes. Les différents supports des BPJEPS plurivalents pour l'encadrement de la voile sont : aviron de mer / multicoques et dériveurs, aviron de mer / planche à voile, aviron d'initiation et de découverte / multicoques et dériveurs, canoë-kayak « eau calme et rivière d'eau vive » / multicoques et dériveurs, canoë-kayak « eau calme, mer et vagues » / multicoques et dériveurs, canoë-kayak « eau calme, mer et vagues » / planche à voile, char à voile d'initiation et de découverte / multicoques et dériveurs, char à voile d'initiation et de découverte / planche à voile, croisière côtière / bateau à moteur d'initiation et de découverte, planche à voile / engins tractés, planche à voile / ski nautique d'initiation et de découverte.

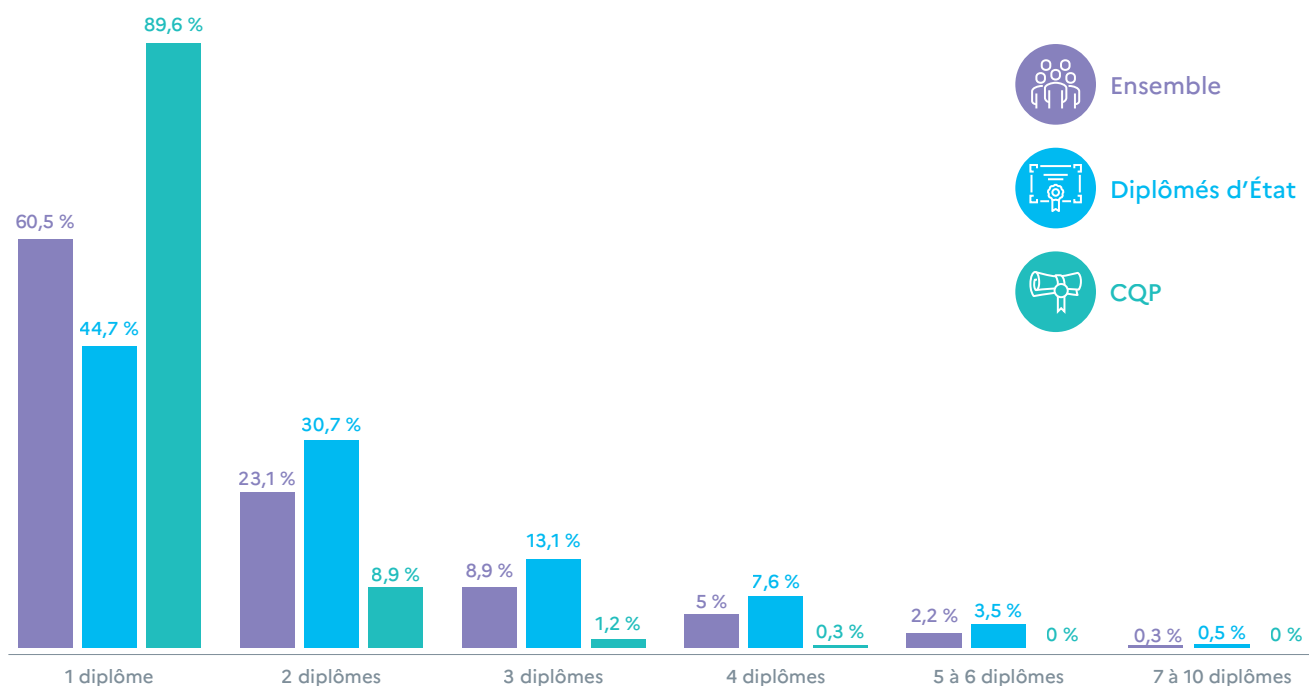


QUEL EST LEUR PARCOURS DE FORMATION ?

Une majorité de professionnel·les de l'encadrement possède souvent un seul diplôme spécifique à la voile

Le nombre de qualifications sportives

Note de lecture : 23,1% des professionnel·les de la voile possèdent deux diplômes d'encadrement.



Une grande majorité des professionnel·les (60,5 %) possèdent un seul diplôme spécifique voile. Cette caractéristique se retrouve principalement auprès des CQP (89,6 % n'ont que ce certificat) mais aussi dans une moindre mesure, parmi les diplômés d'État (44,7 %).

Parmi l'ensemble des professionnel·les, les qualifications les plus possédées sont le BEES 1 Voile (26,4 %) et le BPJEPS Activités nautiques monovalent Voile (21,6 %). 10 ans après la réforme des diplômes (2011) qui a créé le BPJEPS 10 UC, on constate toujours une place majeure des BEES 1 dans la filière nautique. Cette dernière s'est restructurée autour du BPJEPS Activités nautiques monovalent Voile, créée en 2002, tandis que les BPJEPS dits plurivalents ne représentent quant à eux que 4,1 %. Seulement trois ans après la mise en œuvre de la nouvelle génération de BPJEPS 4 UC, nous n'avons pas assez de recul pour analyser objectivement leurs places dans la filière.

Parmi les professionnels·les, seulement 9 % ont cherché à obtenir une plurivalence d'encadrement d'autres sports nautiques via l'obtention de certifications complémentaires de types CC, CS ou encore UCC.

On peut également constater que la voile a un faible taux de titulaires de diplômes spécialisés dans le perfectionnement sportif de type DEJEPS (2,6 %) et DESJEPS (1,2 %) et licence entraînement en STAPS spécialité voile (0,2 %).

Pour comparaison, la filière cyclisme, qui possède une offre de certifications similaire (CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) possède 9,9 % de professionnel·les de niveau DEJEPS en activité.

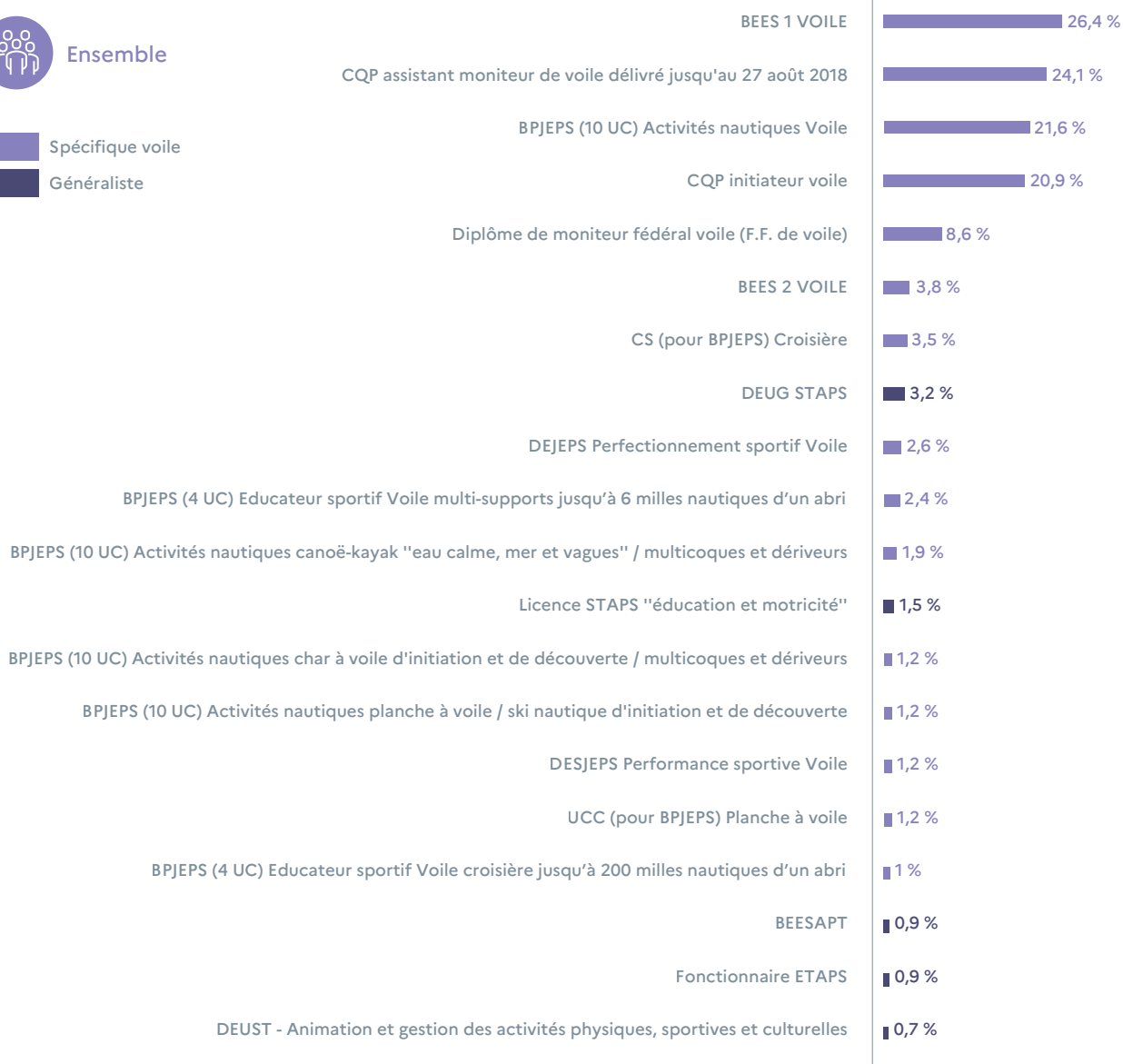
Les 20 principales qualifications sportives

Note de lecture : 26,4 % des professionnel·les sont titulaires d'un BEES 1 Voile.



Ensemble

- Spécifique voile
- Généraliste



Un faible recours à la formation professionnelle continue

Lorsque l'on demande aux éducateur·rices si leurs formations dans le champ de la voile les ont bien préparés à l'exercice de leur emploi, ces derniers sont plutôt satisfaits, en attribuant une note de 14,8/20 en moyenne.

La dynamique de formation par la suite de leur carrière semble en revanche s'essouffler puisque durant les cinq dernières années, seulement 33,4 % des éducateur·rices en activité ont été en formation professionnelle continue et plus de la moitié des répondants (50,6 %) n'ont pas envisagé suivre une formation professionnelle. Cette tendance est inférieure aux taux observés chez les éducateur·rices sports de nature au niveau national qui se forment en plus grand nombre (42,9 %) et qui sont moins nombreux à n'avoir suivi

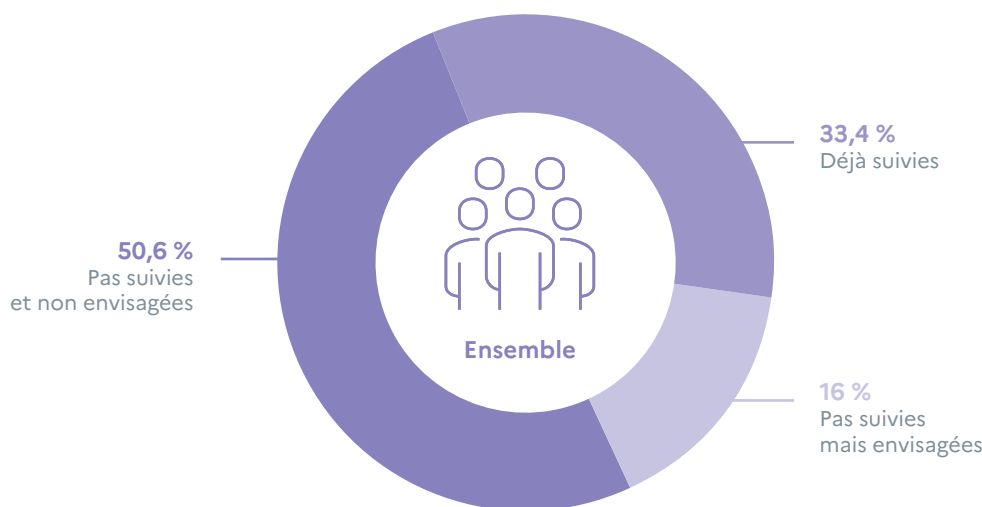
aucune formation continue au cours des cinq dernières années (43,3 %)⁴. Il est nécessaire de préciser que certaines explications peuvent être conjoncturelles notamment dues aux difficultés durant la crise sanitaire pour organiser des formations.

Malheureusement, cette réalité correspond également à une tendance nationale enregistrée pour 52 % des Français·es qui n'ont pas de projet de formation dans les douze prochains mois⁵.

On note que chez les *diplômés d'État*, qui visent et ont globalement des carrières plus longues, le taux de recours à la formation professionnelle continue est supérieur à celui des *CQP* (39 % contre 21,7 %).

L'attitude face à la formation professionnelle continue

Note de lecture : 33,4 % des professionnel·les ont suivi une formation professionnelle continue au cours des 5 dernières années



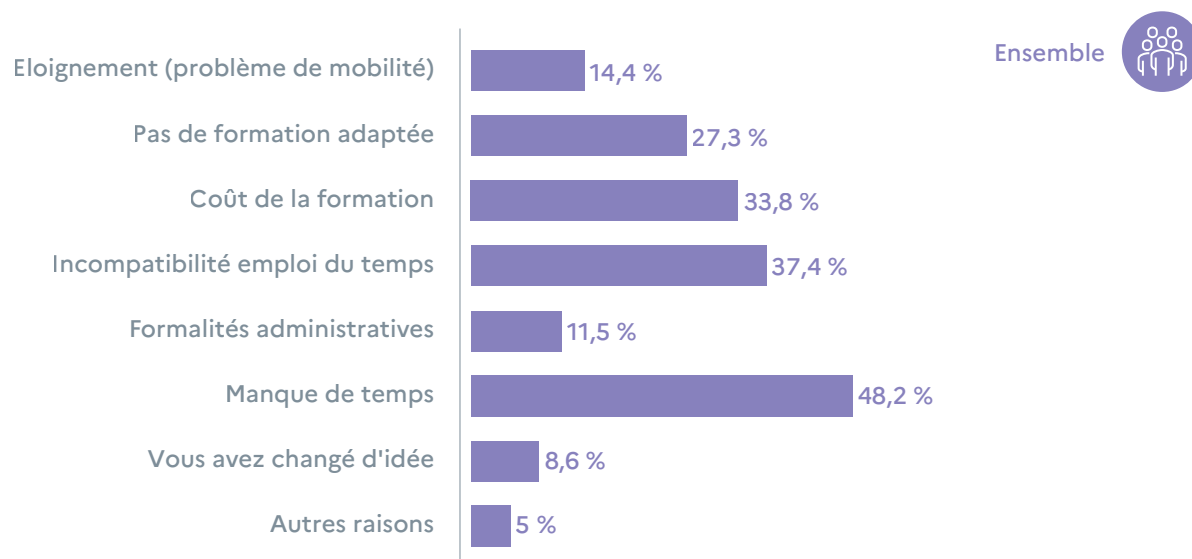
4 Mieux connaître les éducateurs sports de nature. Collectif. Vallon Pont d'Arc : PRNSN, 2017. (Synthèse, n° 1)

5 Baromètre de la formation professionnelle 2021 réalisé par le Centre INFFO - <https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/2e-edition-du-barometre-de-la-formation-et-de-lemploi-2021>

Le manque de temps et l'incompatibilité d'emploi du temps, premiers obstacles à la formation professionnelle continue

Les raisons de la non-réalisation des formations continues envisagées

Note de lecture : Parmi les professionnel·les n'ayant pas eu recours à la formation continue, mais qui avaient envisagé d'en suivre, 48,2 % évoquent le manque de temps comme raison principale de cette non-réalisation.



Les deux obstacles principaux de la formation professionnelle continue, identifiés par celles et ceux n'ayant eu pas recours à ce type de formation durant les cinq dernières années, sont le manque de temps pour 48,2 % et l'incompatibilité des emplois du temps (37,4 %). Il est intéressant de comparer ces chiffres au *Baromètre de la formation professionnelle 2021*⁶ (tous secteurs confondus) où le manque de temps est aussi le premier motif pour les Français actifs interrogés au niveau national. Ils sont en effet 33 % à l'évoquer comme frein à pouvoir se former. L'inadaptation des thématiques proposées par la formation professionnelle est également partagée par les éducateur·rices sportif·ves de la voile (motif souligné pour 27,3 % d'entre eux) et l'ensemble des actifs, puisque 25 % d'entre eux ne trouvent pas de formation adaptée à leurs besoins.

6 Baromètre de la formation professionnelle 2021 réalisé par le Centre INFFO - <https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/2e-edition-du-barometre-de-la-formation-et-de-lemploi-2021>

Une formation professionnelle continue des *diplômés d'État* orientée vers la formation de cadre, l'entraînement et la dimension sociale

Très nettement impactés par la formation des cadres, plus d'un *diplômé d'État* sur deux (55,5 %) a suivi une formation professionnelle continue sur ce thème (cf. graphique p.25). Ce constat s'explique par une politique de professionnalisation forte de la Fédération française de voile qui épaulé des clubs à former de futurs éducateur·rices sportif·ves à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle mais également dans le cadre de formations en alternance de type BPJEPS ou DEJEPS.

Plus souvent en charge de fonctions d'administrations (cf. partie sur les fonctions), cette sous-population est significativement plus en besoin de formation sur la comptabilité et la gestion financière de leur activité ou de leur structure et se forme en conséquence.

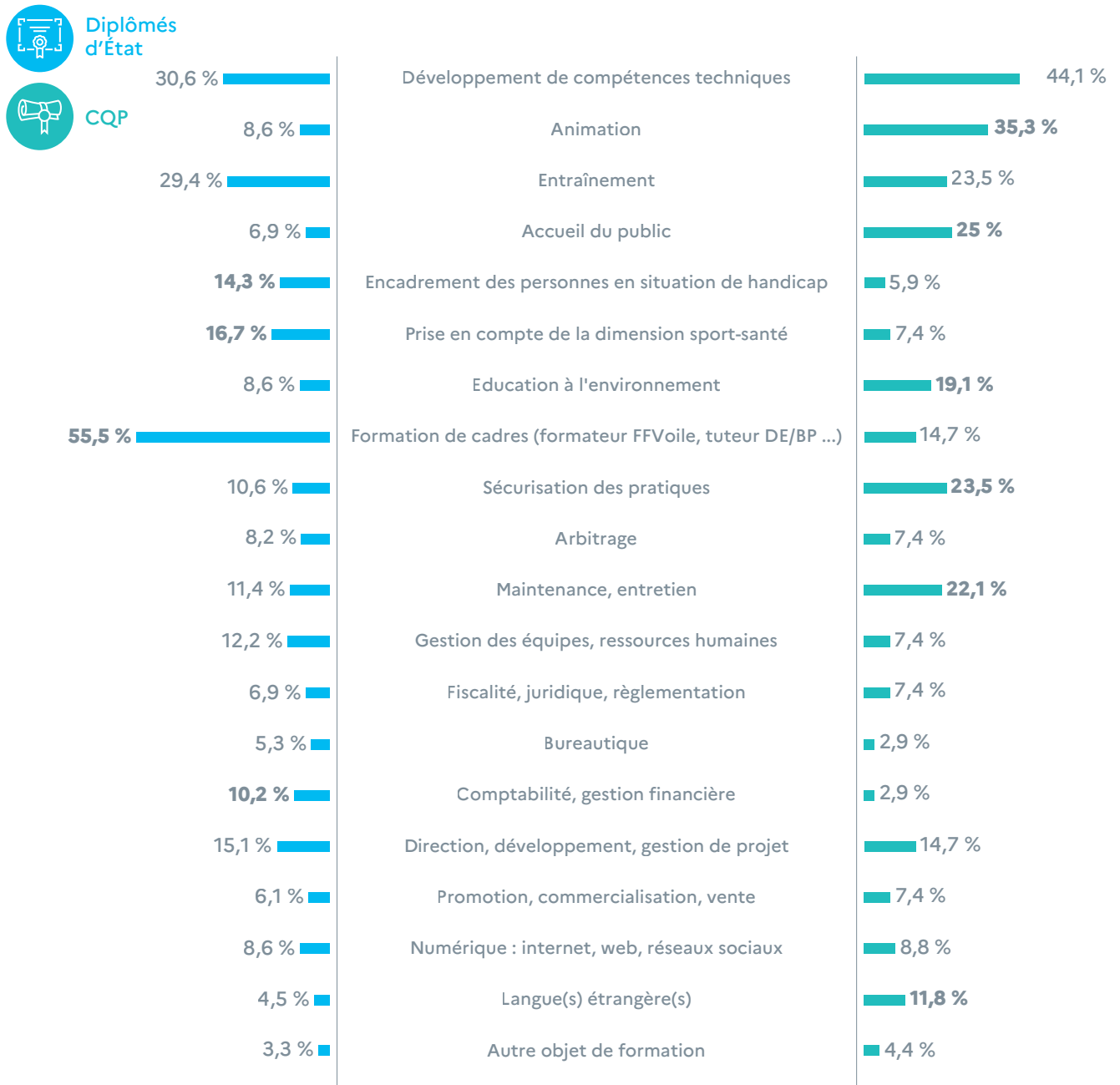
Point de transversalité entre les *CQP* et les *diplômés d'État*, la dimension sociale et sport santé apparaît également puisque 16,7 % des *diplômés d'État* l'évoquent dans les formations qu'ils ont suivies ainsi que 14,3 % sur le thème de l'encadrement des publics en situation de handicap.

Lorsqu'on analyse le manque de compétences ressenti par les *diplômés d'État* dans le cadre de leur exercice (cf. graphique p.27), on observe que le premier besoin porte sur le management de structures et de projets (notamment avec des compétences en comptabilité, en gestion et RH). L'organisation actuelle des structures encadrant de la voile en France nécessite en effet ce type de compétences puisque certaines peuvent employer un nombre important de salariés. Un second bloc de compétences autour de la promotion de l'offre sportive est mis en exergue avec 31,9 % des professionnel·les qui mentionnent vouloir se former sur le numérique et la gestion de sites internet. Ils sont 28,2 % à ressentir un besoin de formation pour la promotion et la commercialisation.

L'objet des formations continues suivies par les diplômés d'État et les CQP

Note de lecture : Parmi les CQP ayant suivi des formations continues, 44,1 % ont suivi une formation sur le thème du développement des compétences techniques au cours des 5 dernières années.

Quel était l'objet des formations professionnelles continues que vous avez suivies au cours des 5 dernières années ?



Une formation professionnelle continue des CQP centrée sur l'encadrement, l'entretien et la maintenance mais avec un besoin de développement des dimensions sociales et de santé

Lorsque l'on consulte les objets de formations suivies au cours des cinq dernières années par les CQP (cf. graphique p.25), on remarque un besoin de monter en compétence sur les outils d'encadrement du face-à-face pédagogique qu'il soit technique ou d'accueil. Près de la moitié d'entre eux (44,1 %) a suivi des formations visant à développer leurs compétences techniques d'encadrement de pratique de la voile et 23,5 % les ont suivies dans le cadre de formation sur l'entraînement. Pour compléter ce constat des manques dans le face-à-face pédagogique, ils étaient 35,3 % à suivre des formations aux techniques d'animation sportive et 25 % avaient pour but d'améliorer l'accueil des publics.

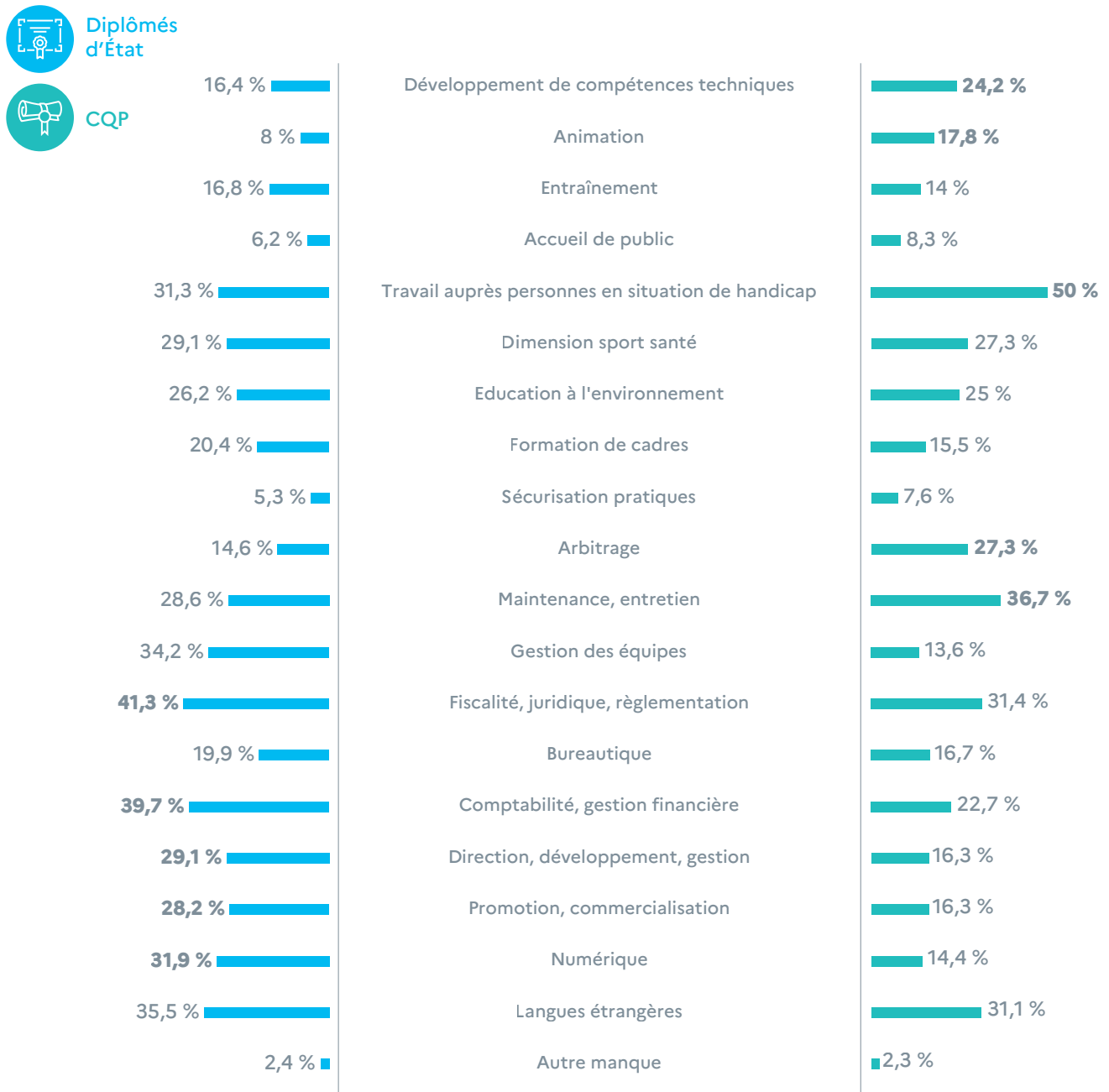
D'autres enjeux d'amélioration de leur encadrement sur le volet de la sécurité, mais aussi sur des dimensions environnementales sont assez majeurs dans le panorama de formation des CQP. On notera l'importance du thème de la sécurisation des pratiques (23,5 % des formations suivies), de la maintenance et de l'entretien (22,1 %) ainsi que de l'éducation à l'environnement (19,1 %).

Pour appuyer cette dernière analyse, on a pu identifier les manques de connaissances ou de compétences ressentis dans le cadre de leur activité professionnelle (cf. graphique ci-contre). La maintenance et l'entretien ainsi que l'arbitrage sont évoqués comme importants avec respectivement 36,7 % et 27,3 % qui les mentionnent. Le besoin de se sentir sûrement plus à l'aise lors de l'encadrement des publics se fait ressentir avec 24,2 % des CQP qui évoquent les compétences techniques et l'animation (17,8 %) dans les manques ressentis. La tendance la plus importante à souligner reste la dimension sociale et de santé des éducateur·rices qui, pour moitié, ressentent des manques face à l'encadrement des publics en situation de handicap et adaptés.

Les manques ressentis par les diplômés d'État et les CQP dans l'exercice de leur métier

Note de lecture : Dans le cadre de leur activité professionnelle, 24,2 % des CQP ressentent des manques de connaissances et de compétences techniques de l'encadrement.

Dans le cadre de votre activité professionnelle dans le champ de la voile, quels manques de connaissances ou de compétences ressentez-vous ?

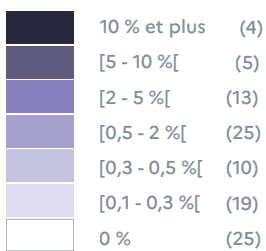


QUELS SONT LEURS LIEUX D'INTERVENTION ?

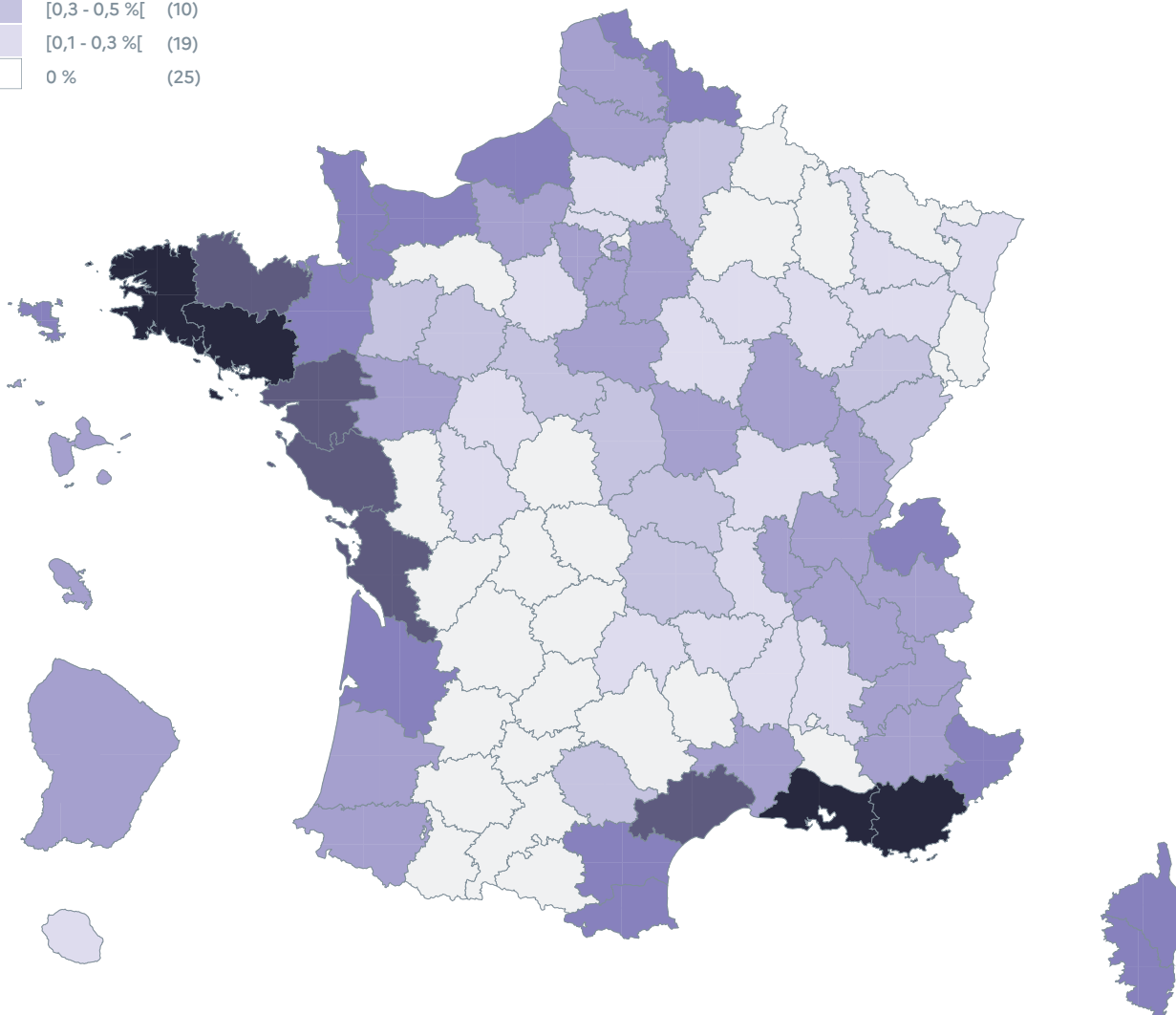
Une activité professionnelle principalement maritime

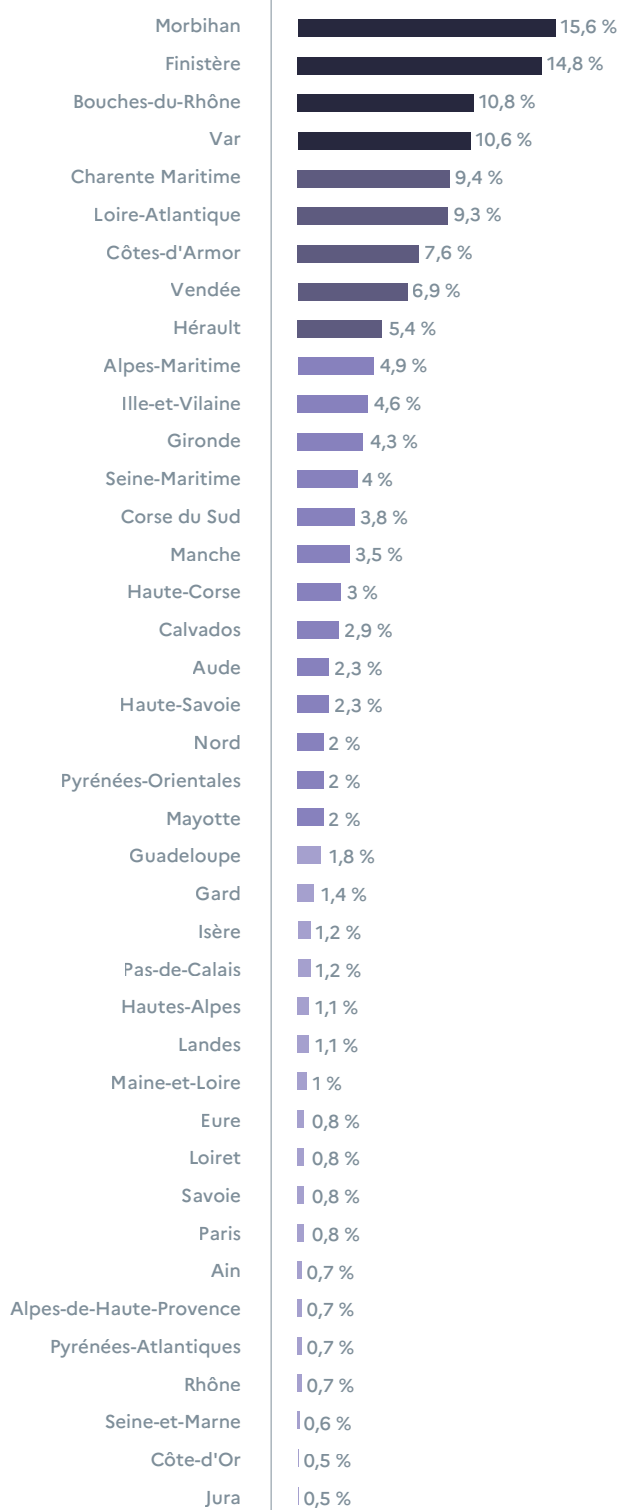
Les principaux départements d'intervention

Note de lecture : 15,6 % des professionnel·les interviennent dans le département du Morbihan.



Ensemble 





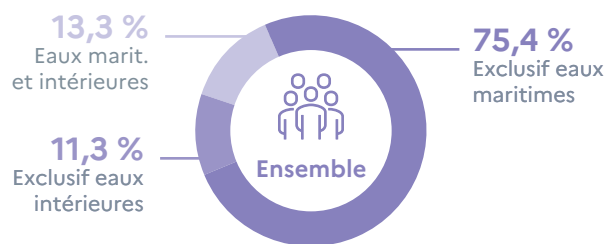
Une récente étude régionale sur les éducateur·rices sportif·ves (tous sports confondus) dans les Hauts-de-France révélait une très faible mobilité entre le lieu d'habitation et d'exercice des personnes.

Globalement fortement ancrés dans les départements possédant une façade littorale, près de 90 % des professionnel·les de la voile interviennent dans seulement un ou deux départements français (80,7 % dans un seul département). Les littoraux des régions Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les zones où les professionnel·les de l'encadrement de la voile interviennent le plus à titre principal et de manière très marquée. Quatre départements concentrent plus de la moitié des réponses concernant le département d'intervention : le Morbihan (15,6 %), le Finistère (14,8 %), les Bouches-du-Rhône (10,8 %) et le Var (10,6 %).

Cette polarisation sur les façades maritimes est cohérente avec le poids de la pratique de la voile dans les zones littorales. La part de l'encadrement en eaux intérieures représente tout de même un quart des professionnel·les avec 11 % d'individus encadrant exclusivement dans cette zone.

Les zones nautiques d'intervention

Note de lecture : 75,4 % des professionnel·les encadrent exclusivement en eaux maritimes.



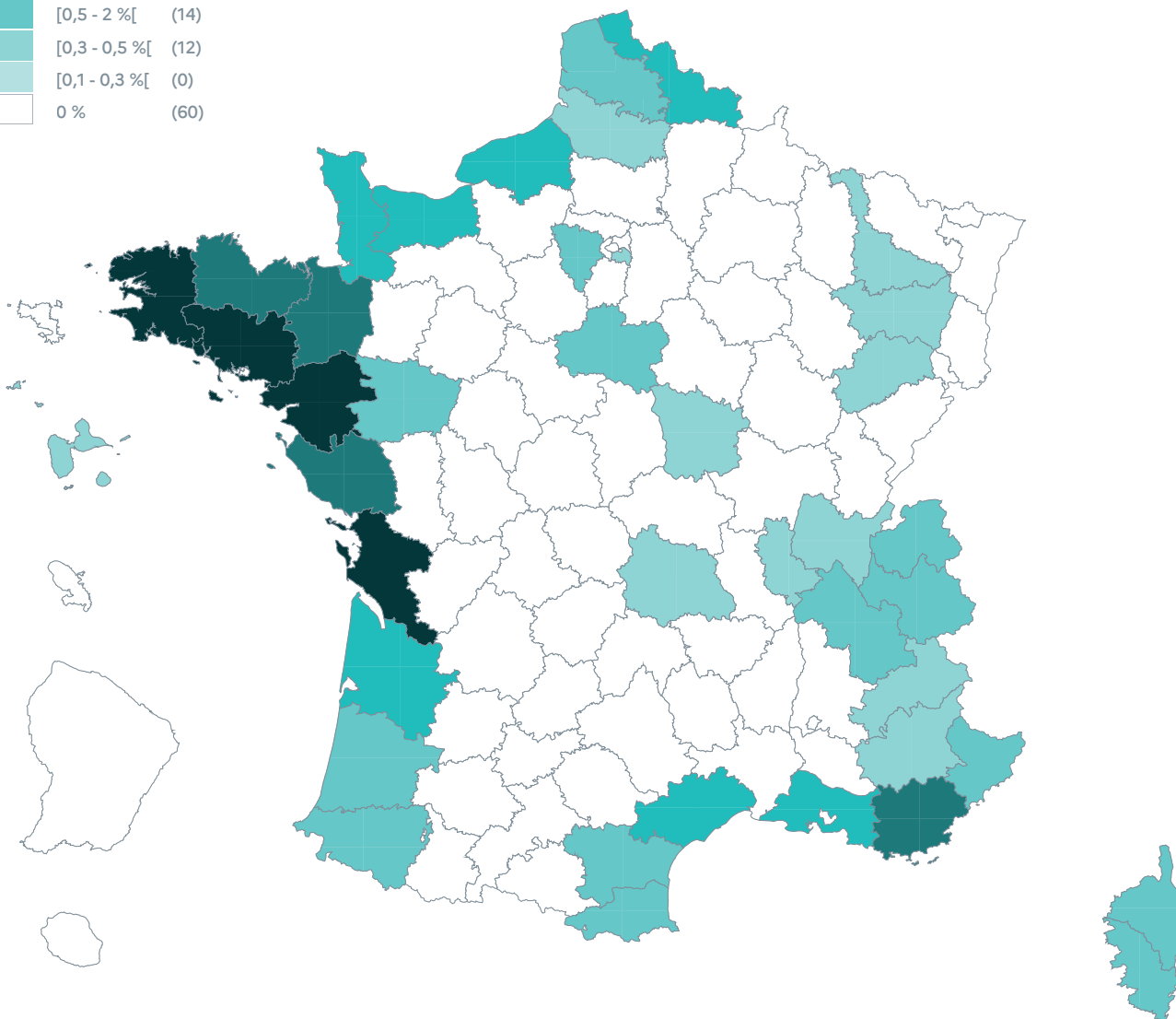
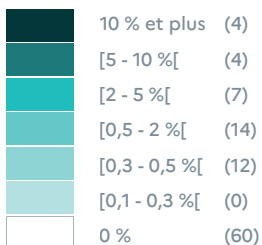
Une forte présence des CQP sur le littoral atlantique

On observe une présence relativement territorialisée des CQP sur des zones très impactées par le tourisme sportif et nautique comme la côte atlantique et en particulier en Bretagne où ils sont sur-représentés. La saisonnalité et le fait de faire appel à des compétences d'encadrement d'initiation expliquent en grande partie le recours à ce type de professionnel·les. Les trois départements les plus marqués par cette réalité sont le Morbihan (14,1 %), le Finistère (11,2 %) et la Charente-Maritime (10,9 %).

À l'inverse, les CQP sont peu présents sur les départements non-littoraux et plus faiblement présents sur la façade méditerranéenne. Sur la façade atlantique, l'offre de formation est en effet plus dense et les titulaires de CQP (généralement plus jeunes et moins mobiles) se forment et exercent en grande majorité à proximité de chez eux.

Les zones nautiques d'intervention des CQP

Note de lecture : 14,1 % des CQP encadrent dans le département du Morbihan.



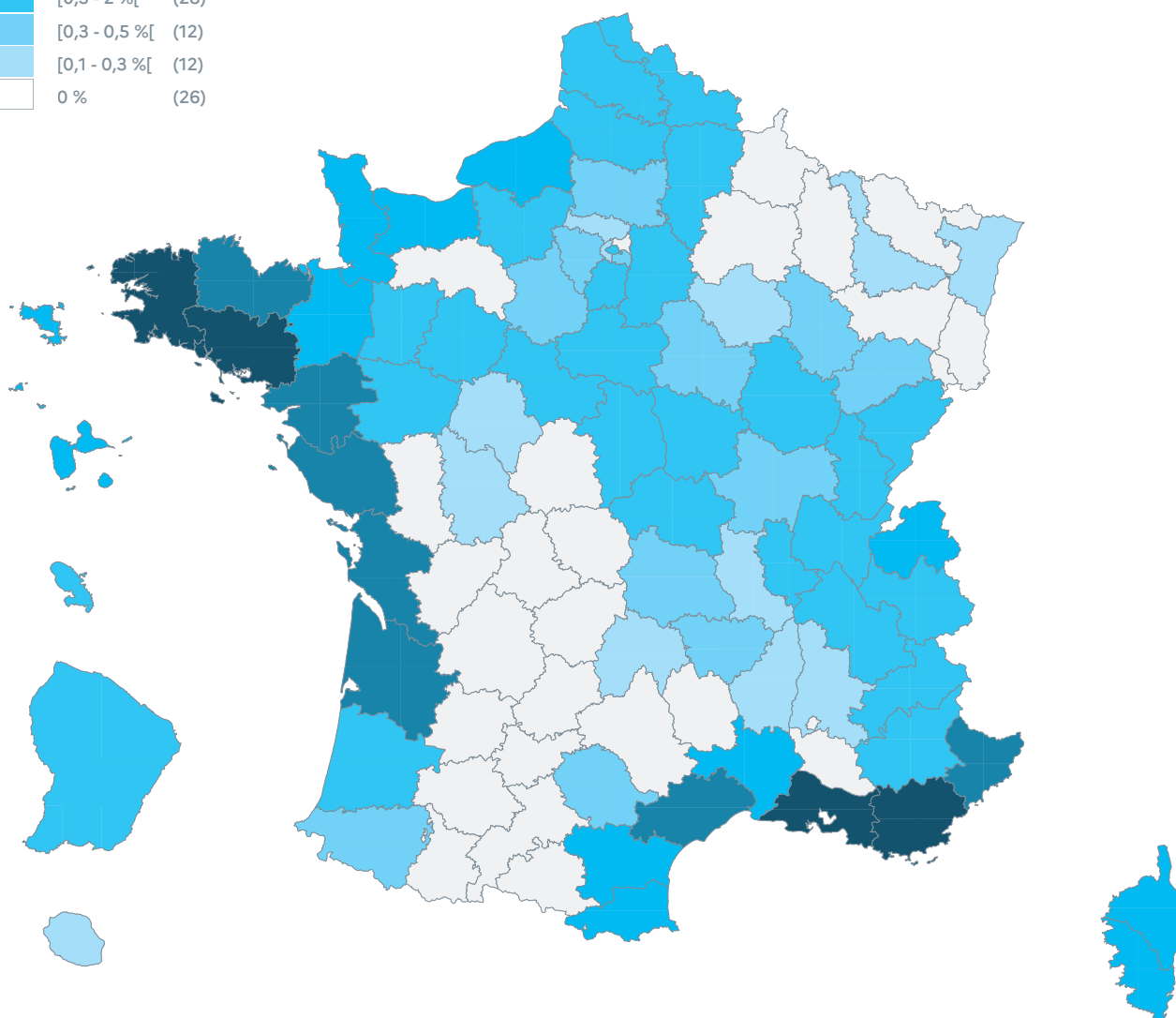
4
départements
cumulent plus de 10%
des professionnel·les
(CQP et Diplômés
d'État confondus)

Les zones nautiques d'intervention des diplômés d'État

Note de lecture : 16,8 % des diplômés d'État encadrent dans le département du Finistère.

10 % et plus	(4)
[5 - 10 %[(7)
[2 - 5 %[(12)
[0,5 - 2 %[(28)
[0,3 - 0,5 %[(12)
[0,1 - 0,3 %[(12)
0 %	(26)

Diplômés d'État



02

L'EMPLOI DES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE

-
- P. 34 Quel est leur cadre d'exercice ?
 - P. 39 Quels sont leur rythme et leur durée de travail ?
 - P. 42 Quel est leur cadre de travail ?
 - P. 44 Quels sont les publics encadrés ?
 - P. 46 Quelles sont les finalités de la pratique de la voile visées dans leur encadrement ?
 - P. 47 Quelles fonctions professionnelles sont exercées ?
 - P. 49 Quels supports d'activités sont encadrés ?





QUEL EST LEUR CADRE D'EXERCICE ?

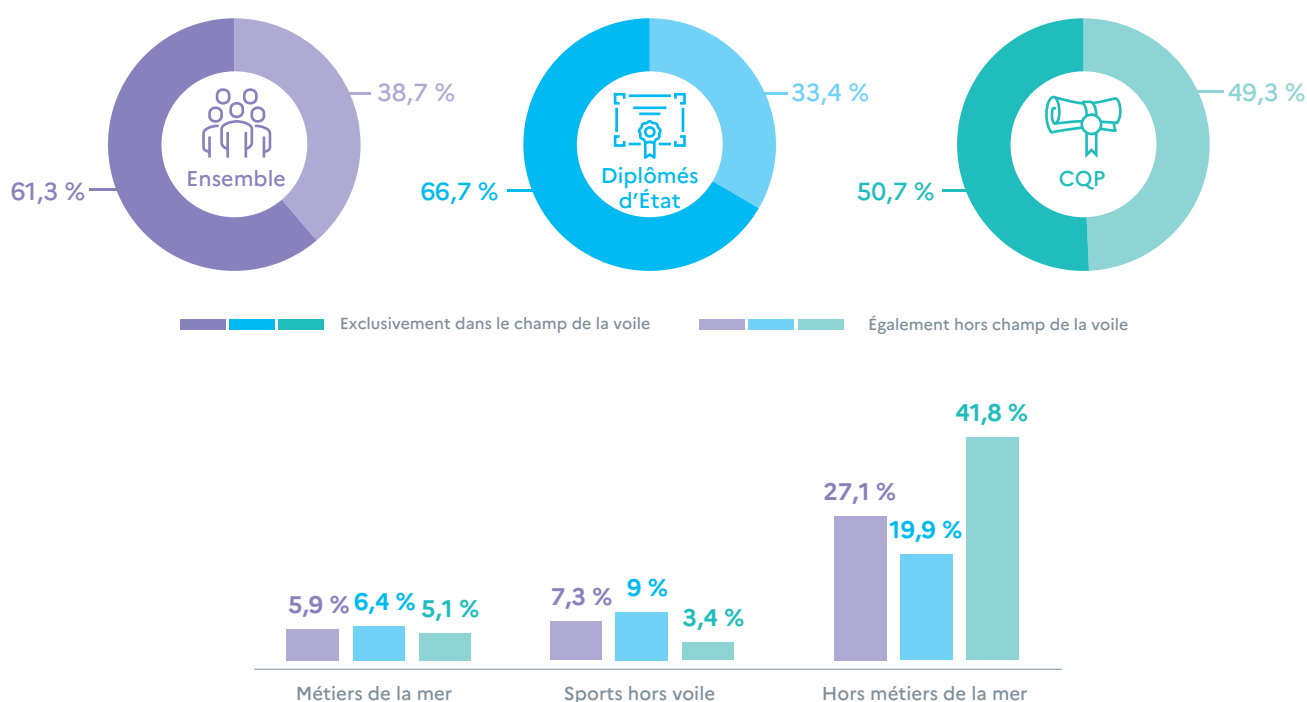
Une activité professionnelle d'encadrement de la voile quasi exclusive

72 % des professionnel·les tirent entre 90 et 100 % de leurs revenus grâce à l'encadrement de la voile et près de 2/3 d'entre eux vivent exclusivement de cette activité (61,3 %). S'il semble donc tout à fait possible de travailler à l'année dans le champ strict de la voile, il reste cependant fréquent d'avoir une autre activité professionnelle à titre principal ou secondaire (pour un

peu plus du tiers). Ainsi, 27,1 % des personnes exercent une autre activité rémunérée sans relation avec les métiers du sport ou de la mer ; 7,3 % déclarent encadrer d'autres disciplines sportives nautiques et 5,9 % exercent aussi dans un métier associé à la filière maritime.

Les métiers et secteurs d'activités des professionnel·les de la voile

Note de lecture : Parmi les 38,7 % de monitrices et moniteurs qui ont également une activité professionnelle en dehors du champ de la voile, 5,9 % travaillent dans les métiers de la mer.



La richesse des activités et la structuration du secteur de la voile permettent a priori de faire vivre un nombre conséquent de personnes sans besoin d'encadrer d'autres sports nautiques. En revanche, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, les prérogatives d'encadrement de la voile sont très peu corrélées avec l'exercice des métiers de la mer⁷.

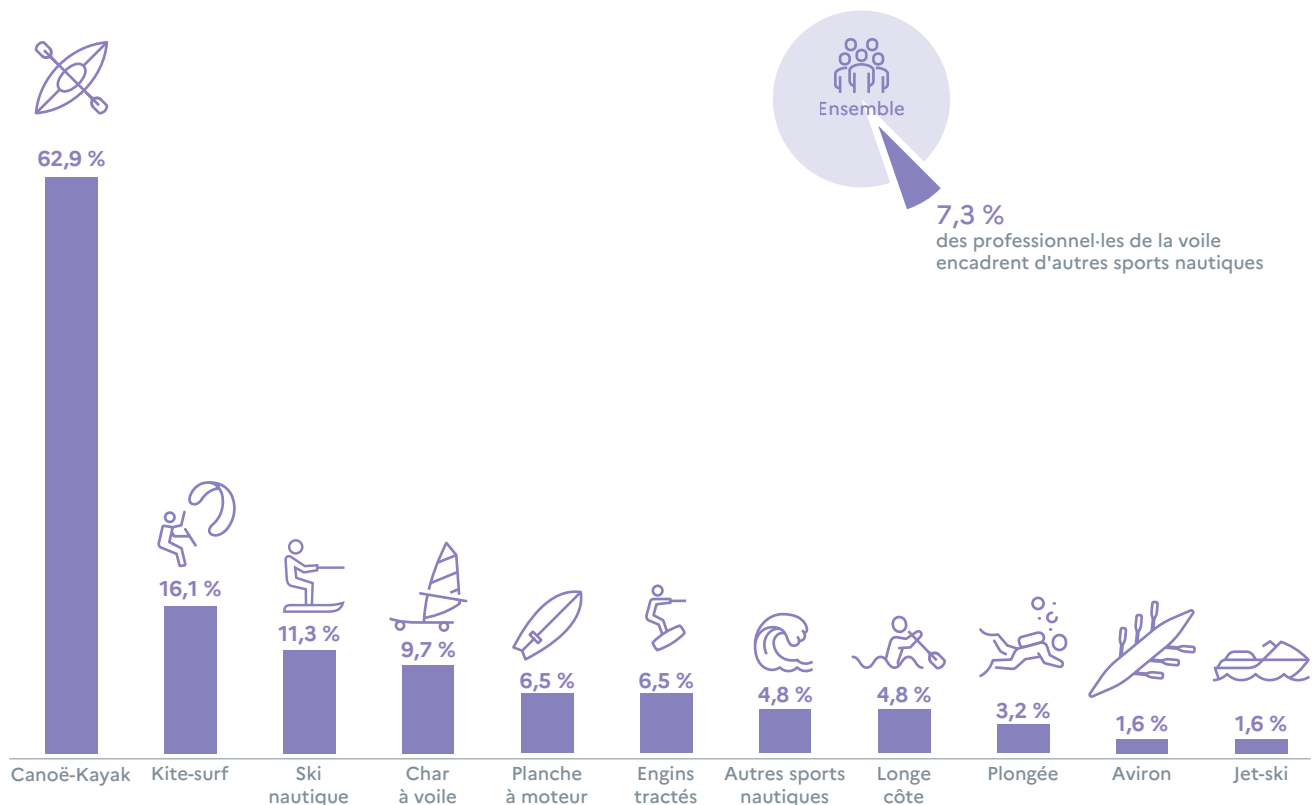
Il est intéressant de souligner les différences nettes entre les *diplômés d'État* et les *CQP* sur ces aspects puisque ces derniers sont moins nombreux à avoir une activité exclusivement dans le champ de la voile (50,7 % pour les *CQP* et 66,7 % pour les *diplômés d'État*). En cas de pluriactivité, l'activité professionnelle autre que celle associée à la voile n'est que rarement en lien avec les métiers du sport ou de la mer.

⁷ Intitulés des métiers de la mer proposés aux répondants : Fabrication, installation, maintenance nautique (charpente, voilerie, composite...), vente de bateaux et équipements nautiques, métiers de la pêche (ostréiculteur, miticulteur...), marine marchande (skippeur, capitaine, matelot...), membre d'une équipe professionnelle de voile (sportif, manager...)

Peu d'entre eux encadrent des sports nautiques en dehors la voile

Les autres sports nautiques encadrés

Note de lecture : Parmi les 7,3 % de professionnel·les qui encadrent d'autres sports nautiques que la voile, 62,9 % encadrent le canoë-kayak.



Seulement 7,3 % (et 9 % pour les *diplômés d'État*) déclarent encadrer un autre sport nautique en plus de leur encadrement de la voile. Le canoë-kayak est le plus cité dans le cadre des sports nautiques annexes. Ce constat peut en partie être expliqué par le fait que la mention du BPJEPS plurivalent⁸ la plus délivrée est composée des deux supports et donne des prérogatives d'encadrement dans le champ de la voile et du canoë-kayak.

On peut également souligner que la voile est une filière fortement structurée autour des multiples supports d'activités qu'offre déjà cette discipline.

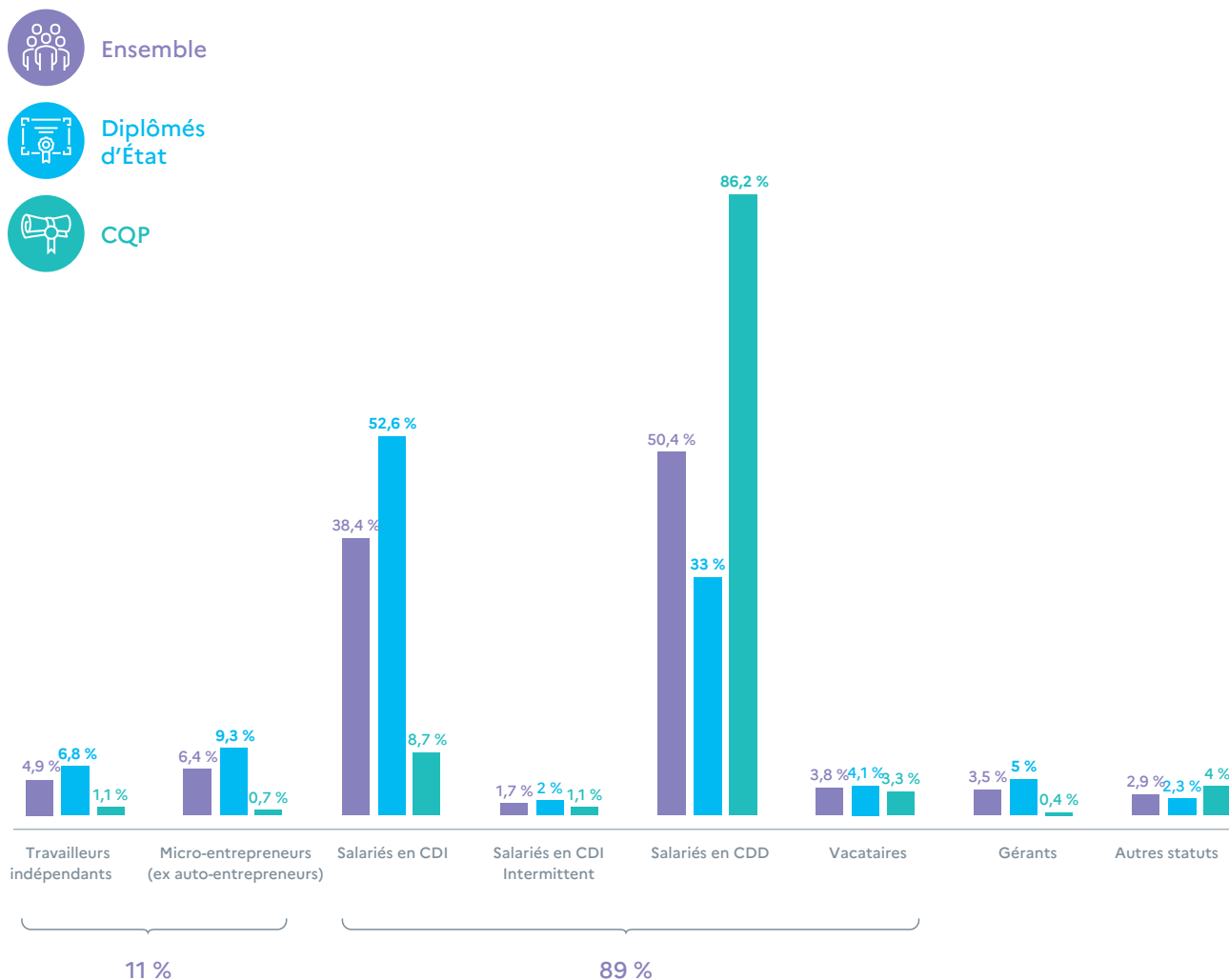


⁸ Des années 2002 à 2022, le ministère chargé des Sports a mis en place des diplômes BPJEPS à mentions plurivalentes et notamment le BPJEPS (10 UC) Activités nautiques canoë-kayak « eaux calmes, mers et vagues » / multicoques et dériveurs composées de deux supports qui donne des prérogatives d'encadrement de la voile et du canoë-kayak

Une forte prédominance du statut de salarié

Les statuts juridiques des emplois

Note de lecture : 86,2 % des professionnel·les exclusivement titulaires de qualifications **CQP** sont salariés en CDD.



Une forte prédominance des personnes interrogées (89 %) exerce sous statut salarié⁹. Ils sont le plus souvent employés en CDD (50,4 %) et ne possèdent qu'un seul statut professionnel (89,7 %). En comparant avec les enquêtes métiers réalisées¹⁰, le poids de l'emploi salarié dans la voile (CDI et CDD) est l'un des plus importants observés ; en effet les statuts de travailleurs indépendants sont fréquemment utilisés par les professionnel·les des sports de nature.

La nature du contrat de travail est assez clivante entre **diplômés d'État** et **CQP** : si pour les premiers le CDI est la norme (52,6 %), il est rare chez les seconds (8,7 %).

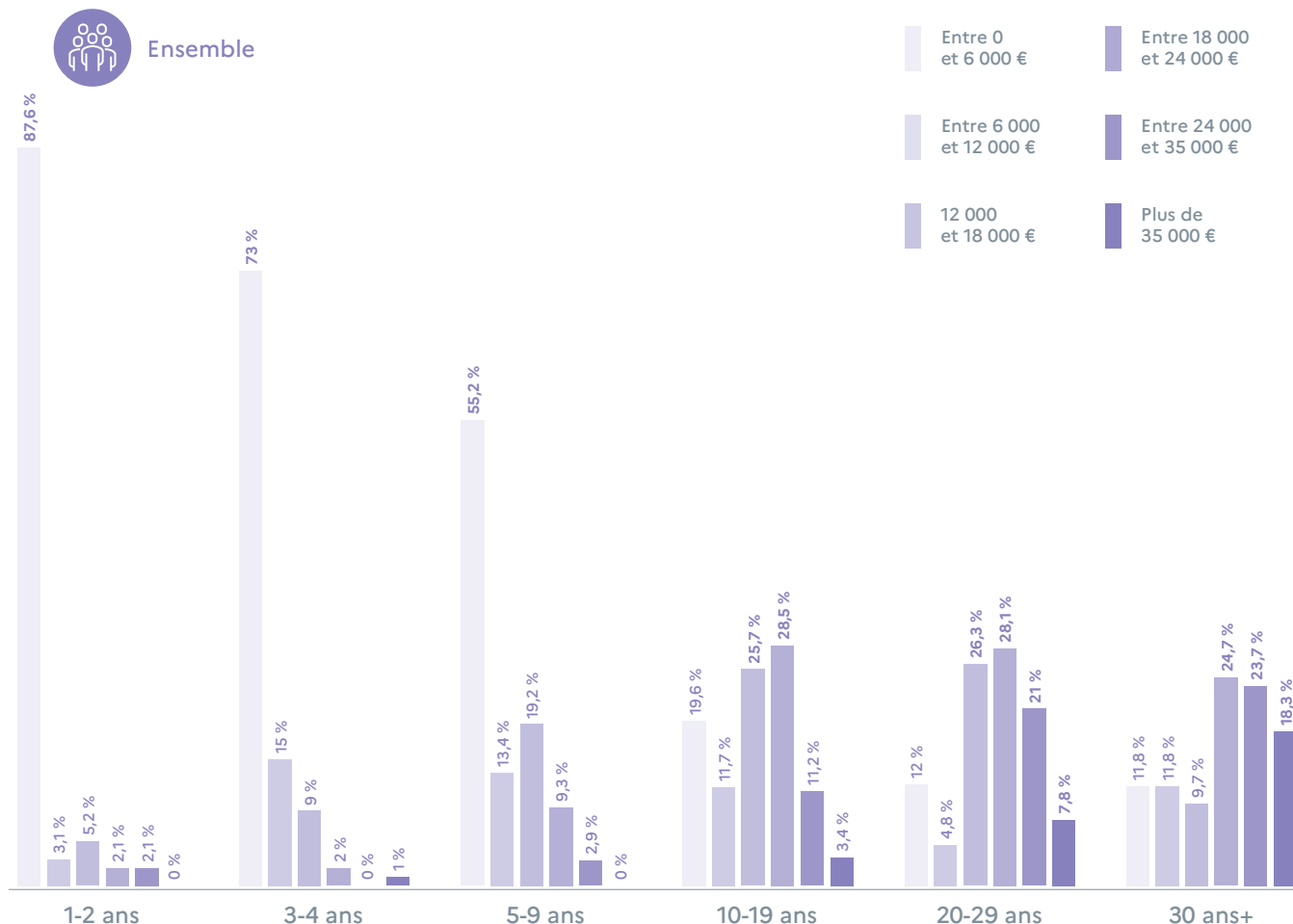
Les statuts liés à l'entrepreneuriat sont quasi exclusivement utilisés par les **diplômés d'État**. Ceci s'explique en partie par l'obligation de supervision de l'encadrement des titulaires de certificat de qualification professionnelle par un titulaire d'une certification à minima BPJEPS.

9 Une personne pouvant posséder plusieurs statuts

10 Cyclisme, Spéléologie, Pêche, Surf, Triathlon, rendez-vous sur le site sportsdenature.gouv.fr pour les consulter

Les niveaux de revenus annuels en fonction du niveau d'ancienneté

Note de lecture : 87,6 % des professionnel·les qui travaillent depuis 1 ou 2 ans dans le champ de l'encadrement de la voile gagnent 6000 € ou moins par an.



Un revenu qui augmente après dix ans d'ancienneté dans la profession

On observe une augmentation significative du revenu tiré de l'activité voile avec l'ancienneté dans la filière. En effet, jusqu'à cinq ans d'ancienneté les professionnel·les ayant des revenus inférieurs à 6 000 € sont largement majoritaires (plus de deux éducateur·rices sur trois). On retrouve notamment ici les **CQP** dont les trois quarts sont en activité depuis moins de 6 ans. Ces revenus limités s'expliquent en grande partie par le caractère saisonnier de leur activité.

Une analyse complémentaire des données nous montre qu'après dix ans d'ancienneté, l'évolution des revenus est la plus significative. Seuls 20 % des éducateur·rices ayant moins de dix ans d'ancienneté perçoivent en effet un revenu supérieur ou égal à 12 000 € contre 75 % des éducateur·rices ayant travaillé plus de 10 ans. À partir d'une vingtaine d'années d'ancienneté ce sont les tranches de revenus les plus élevées (au-delà de 24 000 €) qui sont fortement sur-représentées : 28 % pour les éducateur·rices ayant travaillé de 19 à 25 ans et près de 40 % (38 %) pour ceux ayant travaillé plus de 25 ans.

Nous pourrions voir par la suite dans la typologie des professionnel·les de la voile (cf. pages 54-55) que les professionnel·les ayant une carrière longue dans le champ de la voile s'orientent en grande partie vers de la gestion de structures avec moins d'encadrement sportif et plus de fonctions managériales et financières.

Une prédominance des associations dans les structures employeuses

Les associations sont les principaux recruteurs : 65,7 % de ces professionnel·les y sont employés. La fonction publique territoriale est également un employeur fort du secteur (15,9 %). Les structures privées commerciales (SARL, EURL, SAS...) sont également importantes dans le paysage de l'emploi de la voile avec 16,9 % de professionnel·les employés par ces structures.

Outil mobilisé dans certains sports, comme le tennis, et le plus souvent par des associations de petite taille, le groupement d'employeurs ne semble pas répondre aux besoins des clubs de voile dont la taille en effectifs salariés permet d'assurer la fonction employeur et répondre au besoin de recherche de personnels ayant une grande disponibilité horaire sur une courte durée.



Des moniteurs et monitrices proches de la Fédération française de voile mais faiblement syndiqué·es

62 % des professionnel·les répondants sont licencié·es et dans un club de la Fédération française de voile. Quant à ceux qui déclarent adhérer à un syndicat professionnel ou à une organisation syndicale, ils sont peu nombreux (9,4 %) comme dans l'encadrement du surf (6 %), beaucoup moins présents que dans d'autres métiers tels que le vol libre ou la pêche de loisir par exemple (42 % des répondants pour chacun de ces deux secteurs professionnels).



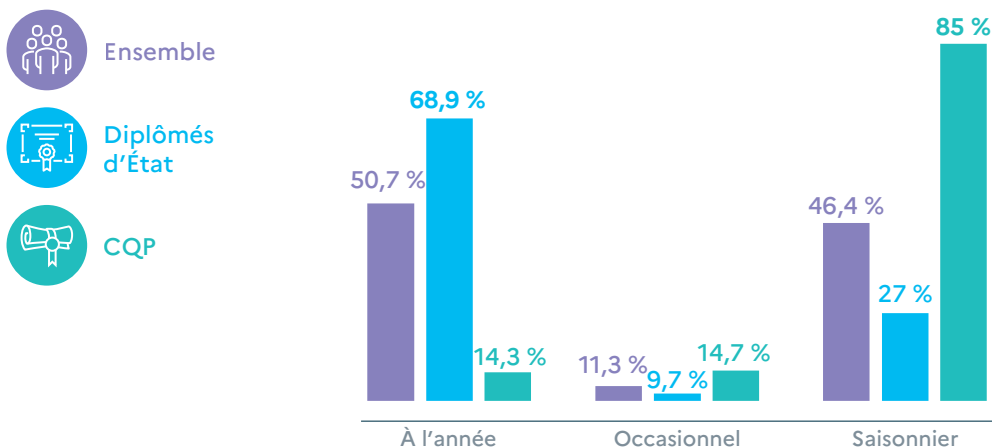
QUELS SONT LEUR RYTHME ET LEUR DURÉE DE TRAVAIL ?

Une activité professionnelle majoritairement à l'année, marquée par la saisonnalité

Quand on analyse l'ensemble des professionnel·les, on constate que la moitié d'entre eux (50,7 %) exerce à l'année. On observe aussi une différence significative entre les **CQP** et les **diplômés d'État** sur ce point. De même, les moniteurs qui travaillent exclusivement à temps plein sont largement majoritaires, ils représentent 68,7 % des répondants, ce taux atteint même 73,3 % pour les **diplômés d'État**.

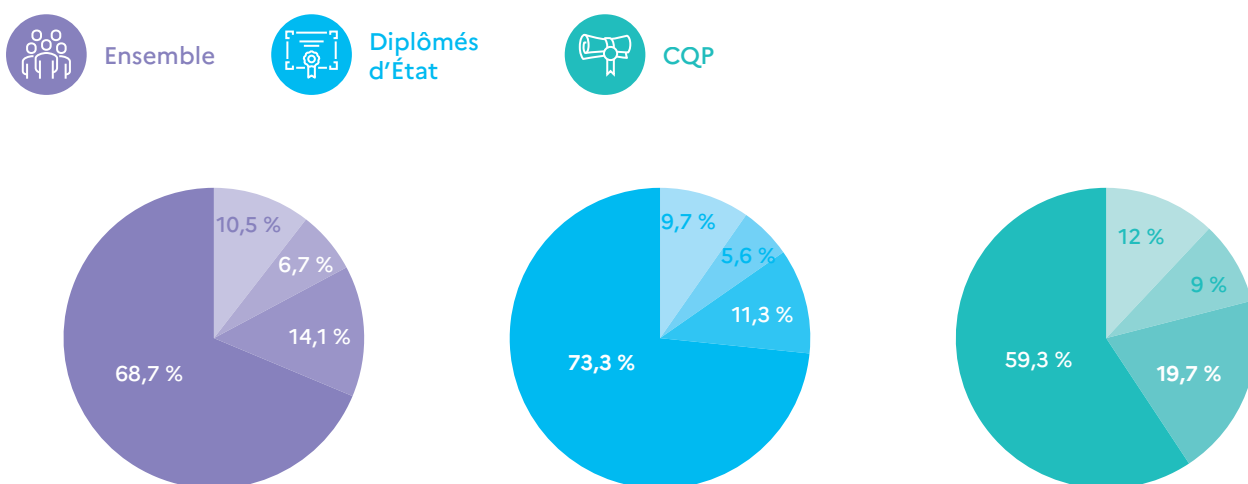
Les types d'emploi

Note de lecture : 50,7 % des professionnel·les de la voile travaillent à l'année.



Les temps de travail

Note de lecture : 10,5 % des professionnel·les travaillent exclusivement à temps partiel



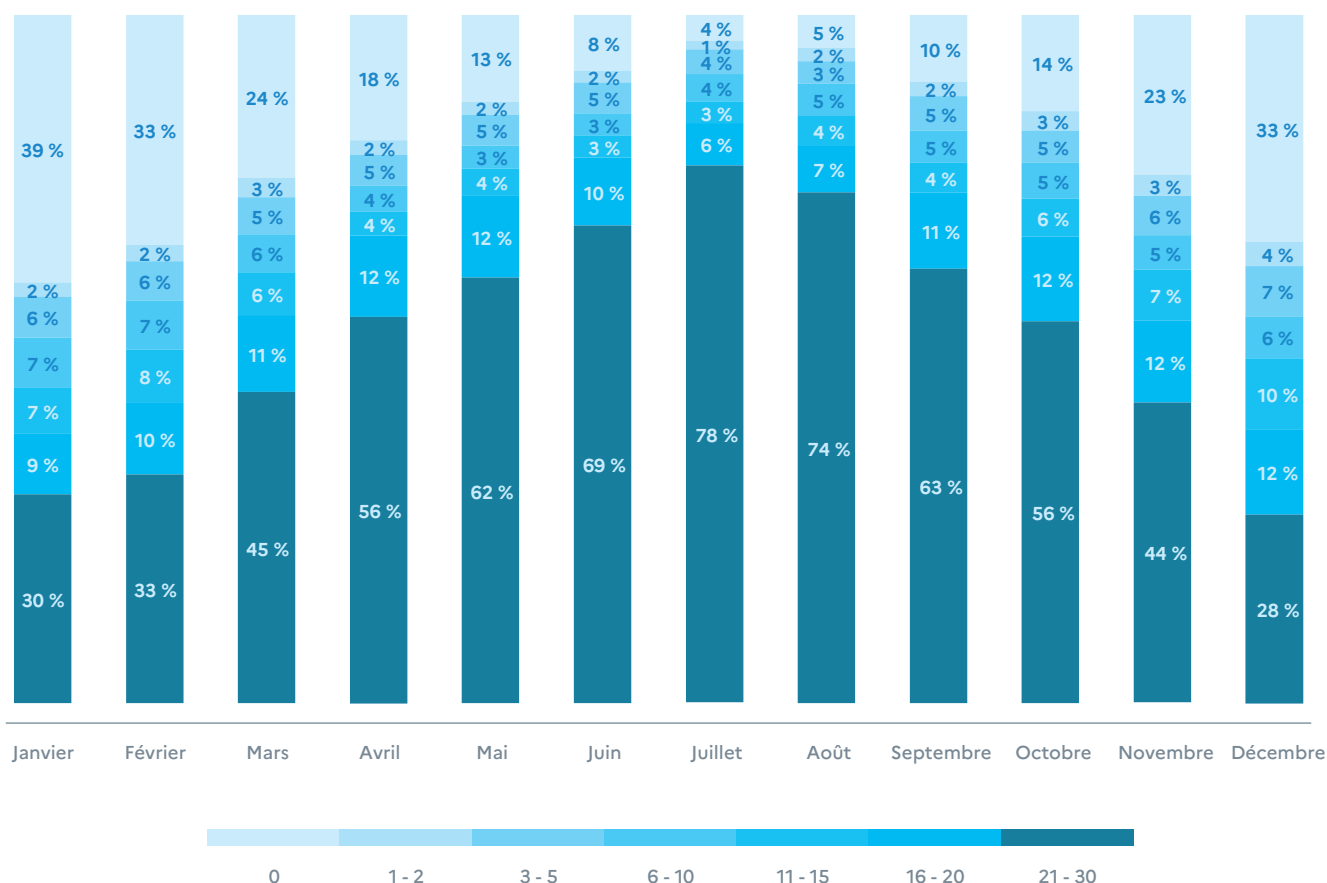
Une activité professionnelle lissée sur toute l'année pour les *diplômés d'État*

Le nombre mensuel de jours travaillés pour les *diplômés d'État*

Note de lecture : 78 % des *diplômés d'État* ont travaillé 21 jours ou plus durant le mois de juillet 2021.



Diplômés d'État



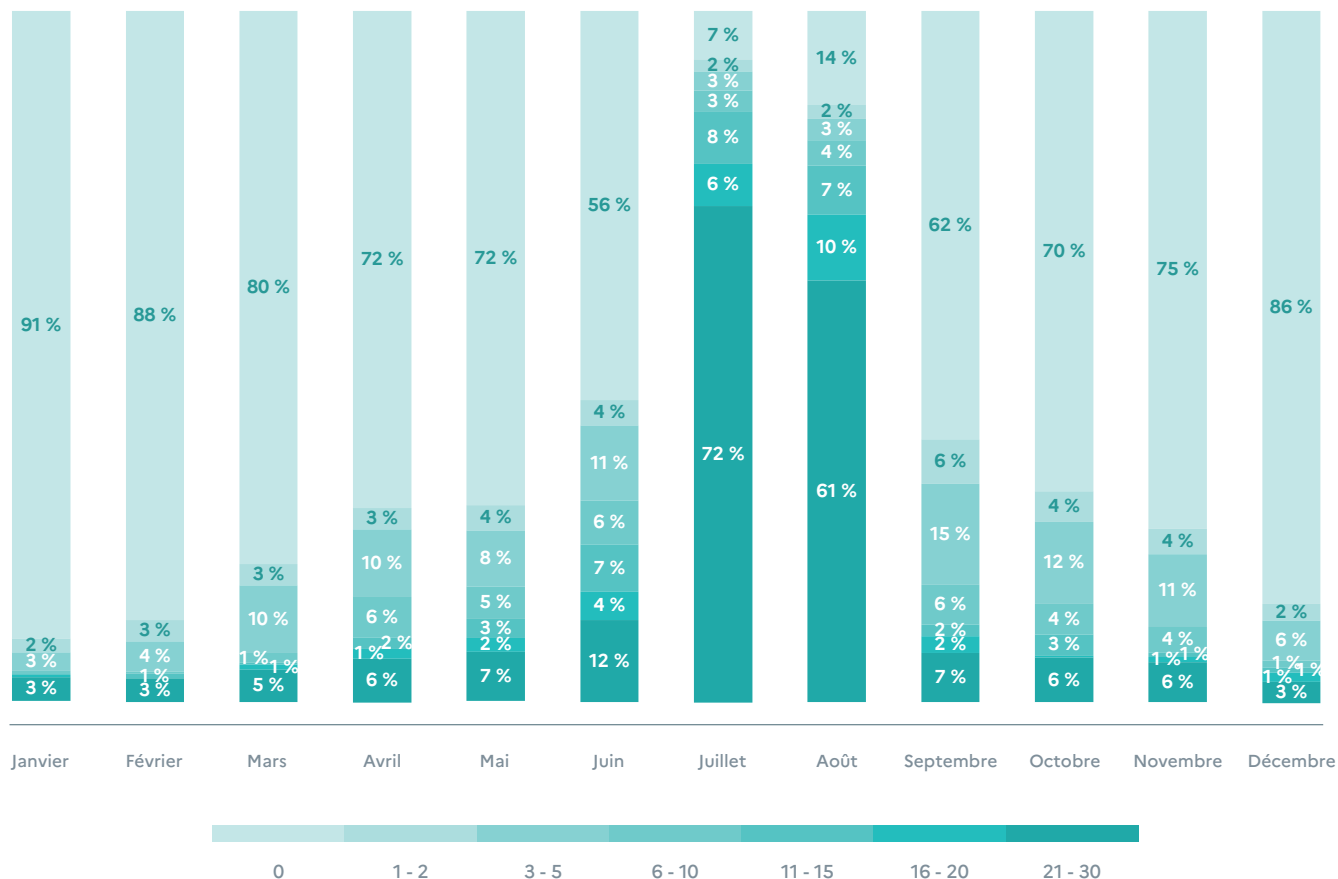
Les *diplômés d'État* travaillent très majoritairement à l'année (68,9 % d'entre eux).

La période de l'année sur laquelle la grande majorité (75 %) des *diplômés d'État* travaille est comprise entre le mois de mars et le mois de novembre. En dehors de cette période, et pendant chacun des autres mois, ils sont plus de 60 % à être en activité, ce qui est important au regard d'autres filières professionnelles (50 % pour le cyclisme, 35 % pour le surf, 45 % pour le vol libre par exemple).

Une saisonnalité très marquée pour les CQP

Le nombre mensuel de jours travaillés pour les CQP

Note de lecture : 72 % des CQP ont travaillé 21 jours ou plus durant le mois de juillet 2021.



Les CQP sont quasi exclusivement saisonniers (85 %) pendant la période estivale. Une petite partie d'entre eux ont également une activité professionnelle sur les ailes de saisons de juin et septembre.

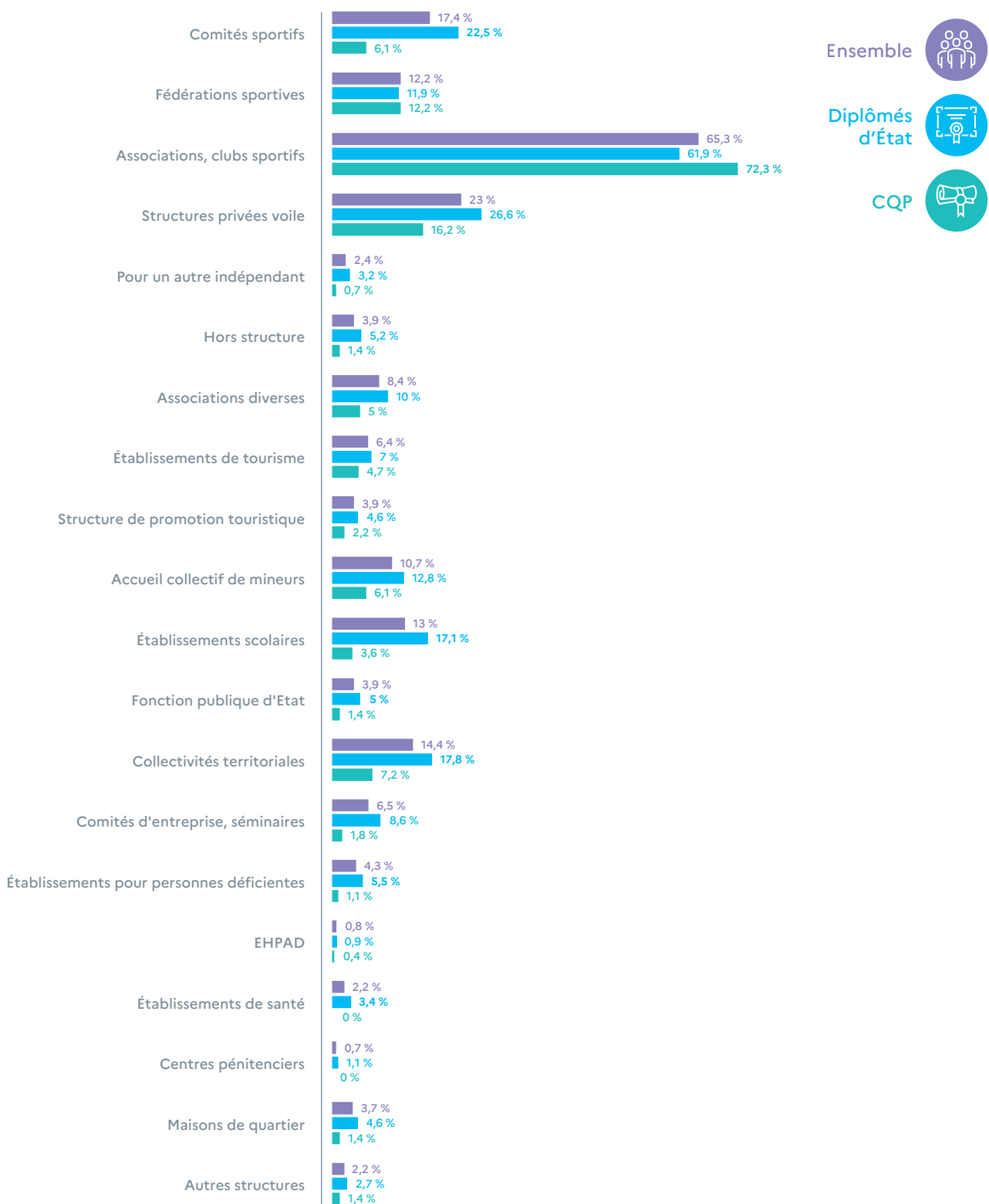
Pour souligner leur intervention en saison il est également intéressant de mettre en avant que 54 % des CQP travaillent moins de deux mois par an et que 34,2 % travaillent entre 3 et 4 mois par an.

QUEL EST LEUR CADRE DE TRAVAIL ?

Des cadres d'intervention polarisés autour des clubs de voile

Les types de structures d'intervention

Note de lecture : 17,4 % des professionnel·les sont intervenus en 2021 auprès de comités sportifs.



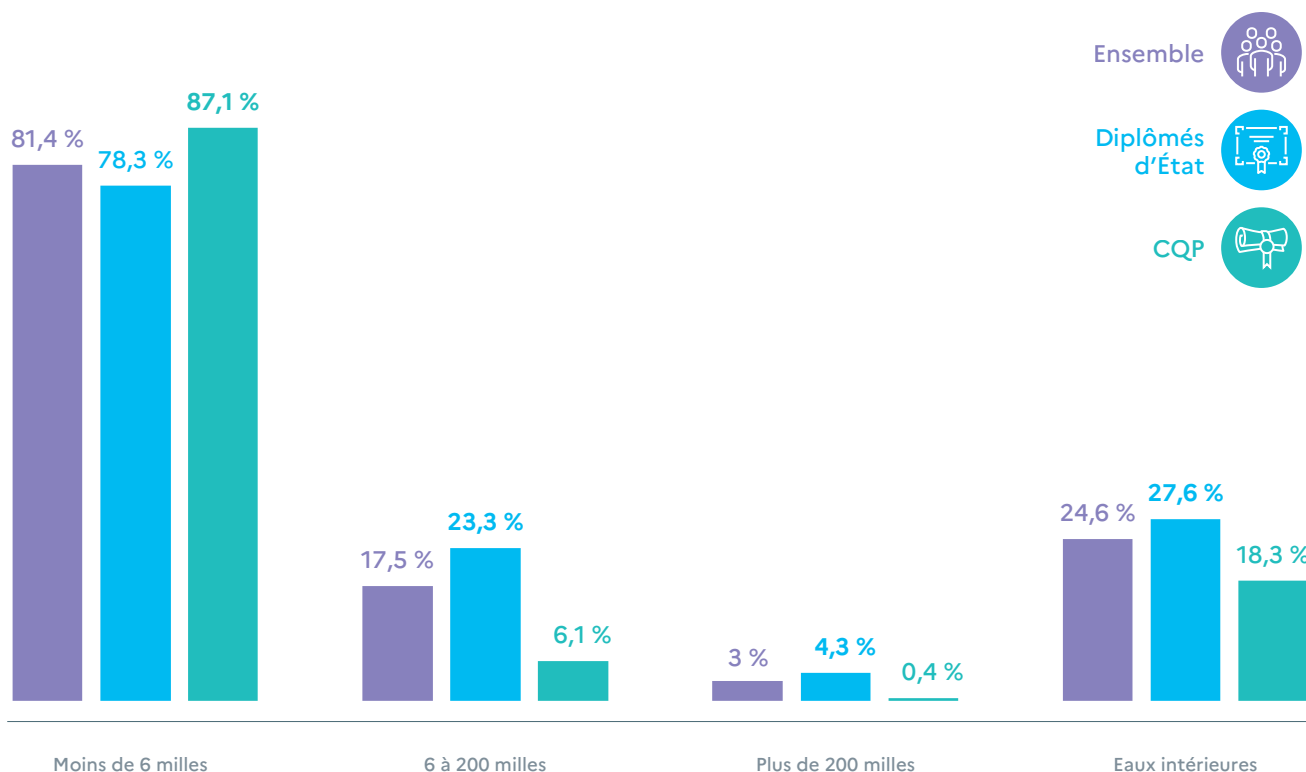
On observe un nombre de structures d'intervention assez faible avec une moyenne de deux structures d'intervention par personne ce qui montre une certaine polarisation de l'activité de l'encadrement de la voile. Ils travaillent principalement auprès d'associations et de clubs sportifs (65,3 % d'entre eux) et de structures privées commerciales (23 %).

Les *diplômés d'État* ont un nombre de structures d'intervention plus diversifié avec 23 % de ces professionnel·les qui interviennent auprès de 3 à 5 structures différents dans l'année : clubs (61,9 %), structures privées commerciales en voile (26,6 %), comités sportifs départementaux et régionaux (22,5 %), établissements scolaires (17,1 %), collectivités territoriales (17,8 %) et comités d'entreprises et séminaires (8,6 %). Significativement plus polarisés sur l'intervention auprès d'un club ou association sportive école de voile, les *CQP* interviennent pour 72,3 % d'entre eux auprès de ce type d'établissements.

Une prédominance de l'encadrement côtier (moins de 6 milles nautiques)

Les types de zones nautiques d'intervention

Note de lecture : 81,4 % des professionnel·les encadrent dans une zone de moins de 6 milles nautiques.



La majorité des professionnel·les de la voile (75,4 %) encadre exclusivement dans les eaux maritimes (cf. p.29). Plus précisément, ils sont 81,4 % à encadrer sur le littoral français à moins de 6 milles nautiques que ce soit de manière exclusive ou non.

En dehors de ces zones, 20,5 % des professionnel·les exercent au-delà des 6 milles nautiques, ce type d'encadrement est principalement réalisé par les *diplômés d'État*, en particulier sur le semi-hauturier et hauturier.

Malgré la prédominance de l'activité dans les eaux maritimes, une part non négligeable de l'encadrement de la voile se fait également sur les plans d'eau intérieurs de France. En effet, près d'un quart des professionnel·les encadre sur des lacs, étangs... (11,3 % exclusivement) avec une importante représentation des *diplômés d'État* sur ces zones d'interventions.

QUELS SONT LES PUBLICS ENCADRÉS ?

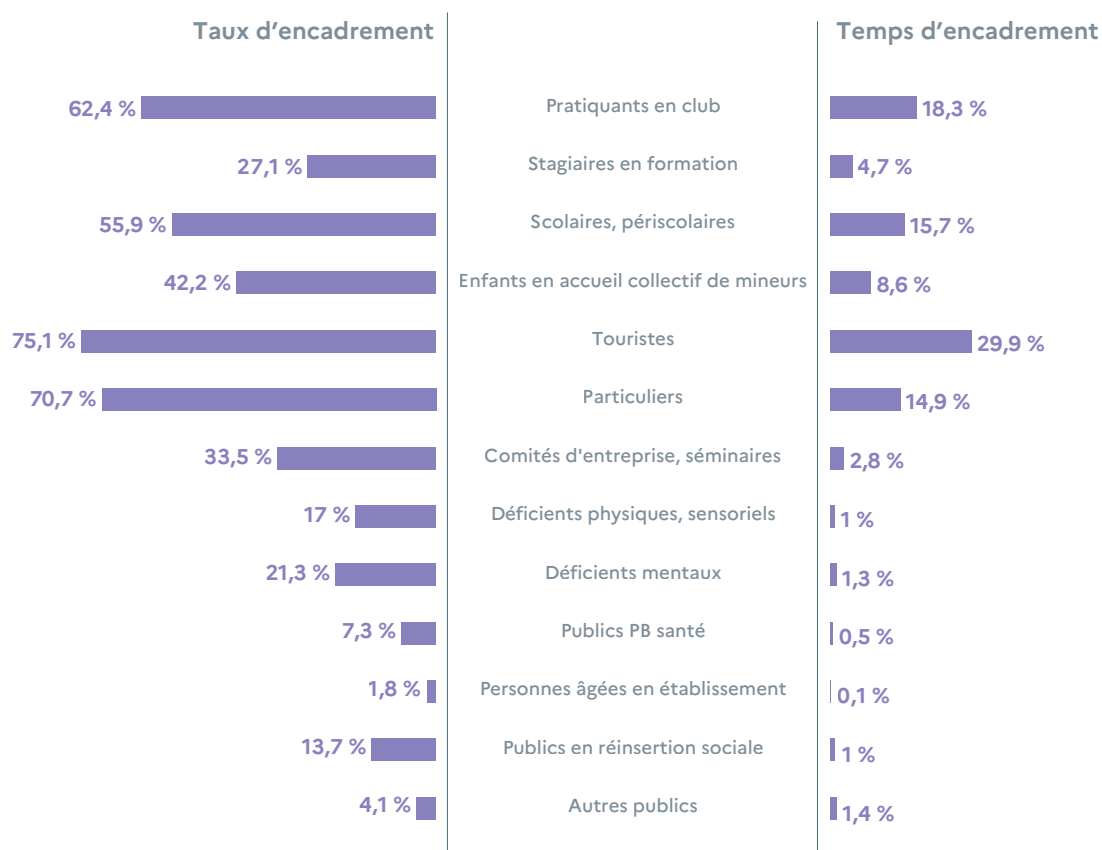
Des publics variés autour de la population touristique, des pratiquants en clubs et des scolaires

Les types de publics encadrés et leur poids dans l'activité

Note de lecture : 62,4 % des professionnel·les encadrent des pratiquants en clubs et l'encadrement de ces derniers représentent 18,3 % de leur temps de travail.



Ensemble

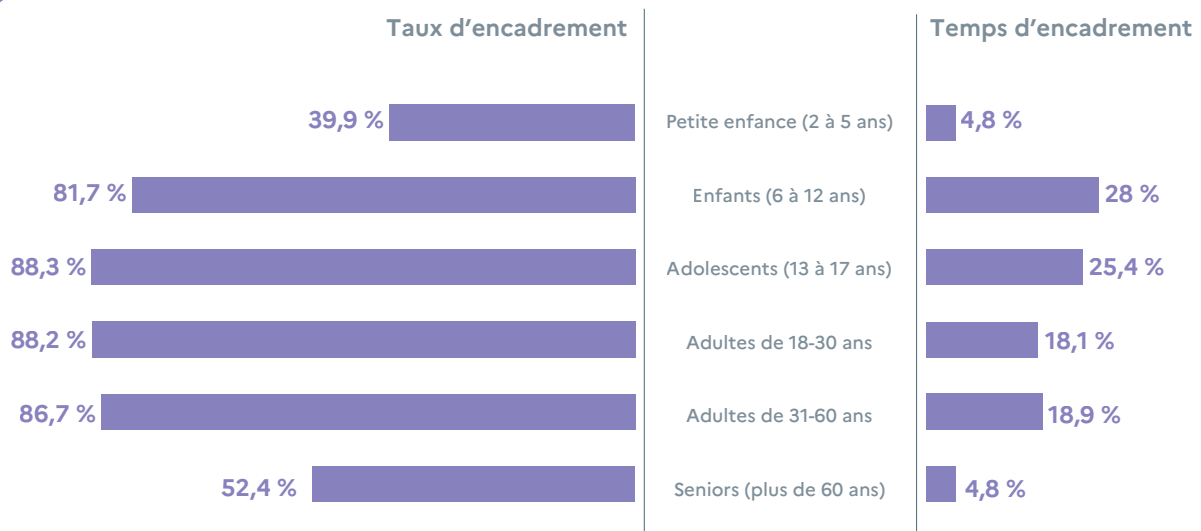


L'âge des publics encadrés

Note de lecture : 39,9 % des professionnel·les encadrent des enfants entre 2 et 5 ans mais cette tranche d'âge ne représente que 4,8 % de leur temps d'encadrement.



Ensemble



La moitié des professionnel·les de la voile encadrent entre trois et cinq types de publics différents et plus de 25 % des moniteurs vont même au-delà en travaillant auprès de six types encadrés et plus. Les *diplômés d'État* sont la sous-population étudiée avec une diversification des publics la plus marquée.

L'analyse de l'affectation du temps de travail des professionnel·les de la voile consacrée à chaque type de public permet de relativiser le poids de chaque type de publics encadrés, et confirme la prédominance (en particulier pour les *CQP*) des pratiquants en clubs et des scolaires. En revanche, les particuliers représentent une part importante du taux d'encadrement avec 70,7 % des éducateur·rices qui se positionnent sur ce public mais le temps consacré à ce dernier par les professionnel·les de la voile n'est que de 14,9 %.

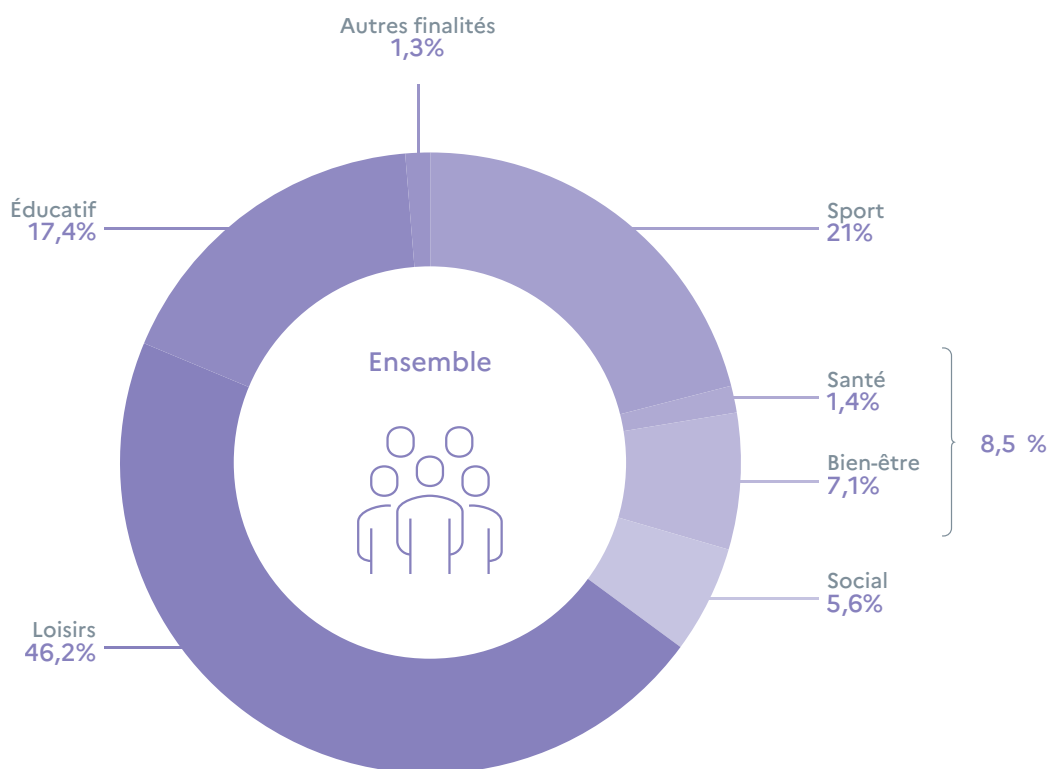
L'encadrement de publics spécifiques moins marqué par la notion de saisonnalité est significativement porté par les *diplômés d'État*.

QUELLES SONT LES FINALITÉS VISÉES DANS LEUR ENCADREMENT ?

La pratique loisirs au cœur de l'activité d'encadrement

Le poids des finalités d'encadrement

Note de lecture : La finalité sportive représente 21 % du temps d'encadrement des professionnel·les.



L'encadrement de la voile à des fins de loisirs concerne 86,1 % des professionnel·les et constitue près de la moitié de leur temps de travail (46,2 %). La dimension sportive de l'encadrement (perfectionnement, entraînement) est assurée par un nombre plus limité de personnes (58,4 %) pour un temps de travail qui reste important (21 %).

La finalité éducative, souvent associée à l'encadrement des publics mineurs, est quant à elle significativement plus forte pour les *diplômés d'État* (60,4 % encadrent à des fins éducatives, pour 19,2 % de leur temps de travail).

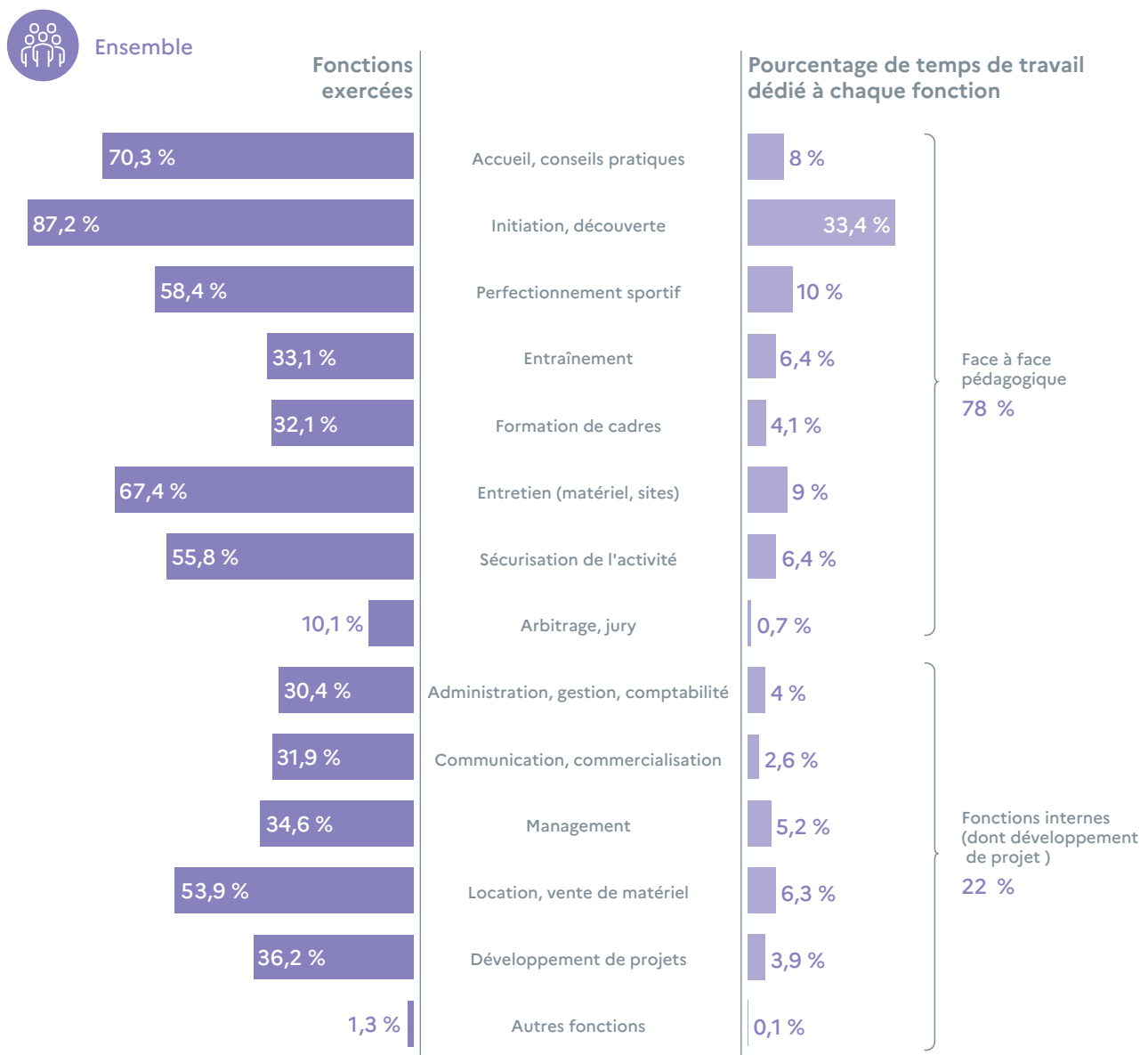
Les finalités d'encadrement des éducateur·rices sportif·ves sont structurantes dans la définition de la typologie des métiers de l'encadrement en voile et sont détaillées dans le chapitre 3.

QUELLES FONCTIONS PROFESSIONNELLES SONT EXERCÉES ?

Des professionnel·les avec une grande polyvalence, mais avec un cœur de métier autour de l'encadrement de l'activité

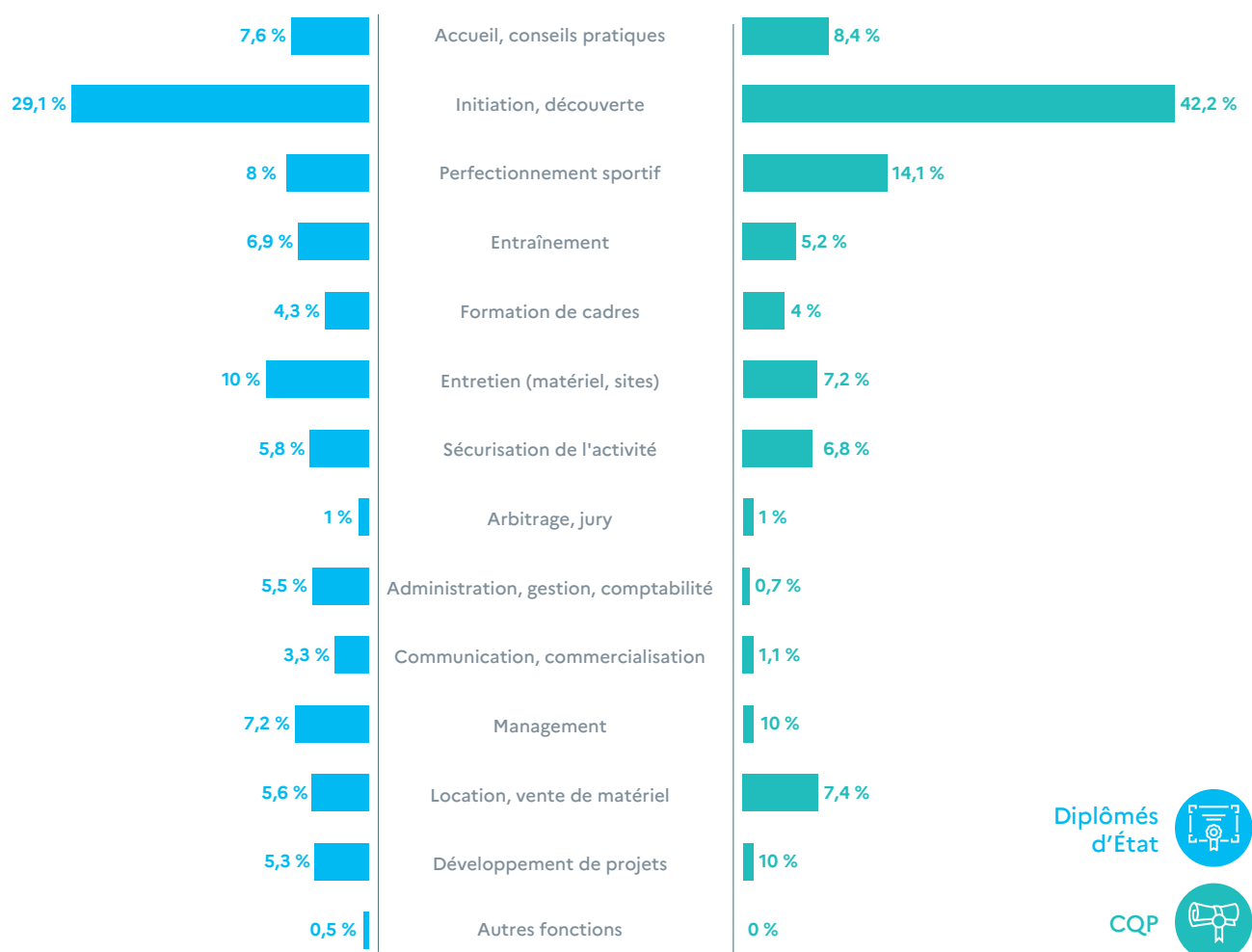
Les fonctions exercées

Note de lecture : 70,3 % des professionnel·les font de l'accueil et des conseils pratiques mais cette fonction ne représente en moyenne que 8 % de leur temps de travail.



Les fonctions exercées par les diplômés d'État et les CQP

Note de lecture : 29,1 % des diplômés d'État encadrent des publics en initiation, découverte



Questionner les éducateurs et éducatrices sportives sur les fonctions exercées est indispensable pour connaître la réalité de leur activité professionnelle. Les résultats de l'enquête montrent que le face-à-face pédagogique est au cœur de leur métier : il occupe en moyenne 78 % de leur temps de travail (cf. graphique p.47). Un tiers des professionnel·les déclare exercer des fonctions d'entraînement sportif. De manière plus centrée sur la découverte de l'activité, 40 % des professionnel·les proposant de l'initiation et de la découverte déclarent encadrer des balades nautiques.

Les trois autres principales fonctions sont l'entretien (de matériel et/ou de sites), la sécurisation de la pratique et la location/vente de matériel. Tout comme les professionnel·les du surf, celles et ceux de la voile témoignent de leur forte polyvalence de fonctions dans le cadre de son métier avec en moyenne six types de fonctions.

Souvent positionnés sur l'encadrement du public touristique pendant la saison, les CQP consacrent près de la moitié de leur temps (42,2 %) à initier et faire découvrir la voile à des publics souvent néophytes ou de passage. On observe en revanche que les diplômés d'État sont plus polyvalents et qu'ils interviennent sur un spectre beaucoup plus large de fonctions. Les activités internes de la structure (administratif, gestion, communication, management) et le développement de projets sont des fonctions qui lui sont beaucoup plus réservées : respectivement 16 % et 5,3 % du temps de travail des diplômés d'État.

QUELS SUPPORTS D'ACTIVITÉS SONT ENCADRÉS?

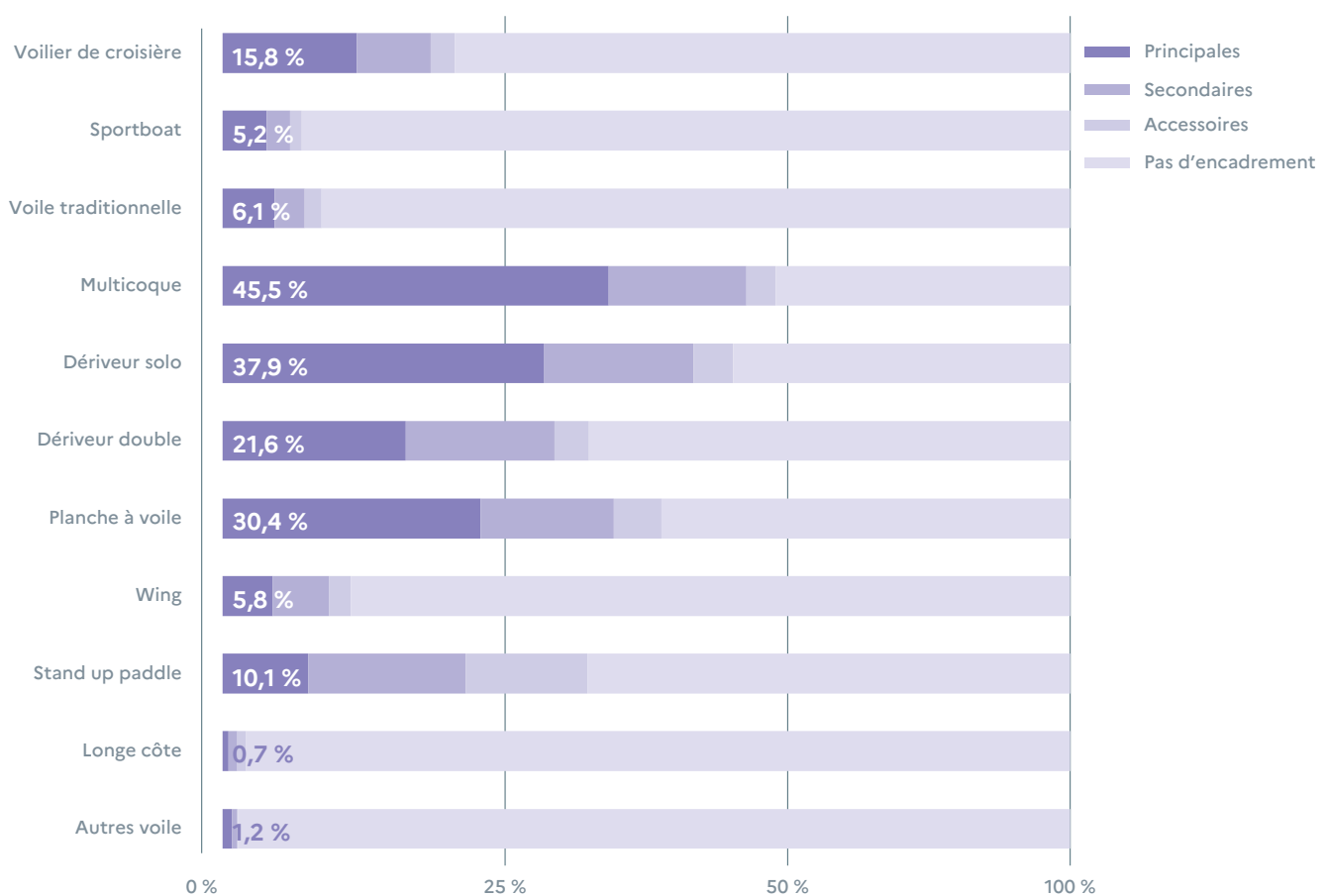
De multiples supports d'activités utilisés avec une importance du multicoque

L'importance relative des activités encadrées

Note de lecture : 45,5 % des professionnel·les encadrent principalement le multicoque



Ensemble



Multicoque, dériveur solo ou double, planche à voile, voile croisière... la majorité des professionnel·les de la voile exercent en utilisant un large éventail de supports d'activités (plus de trois supports différents en moyenne) qui leur permet de s'adapter aux différentes attentes des publics et de leurs spécificités.

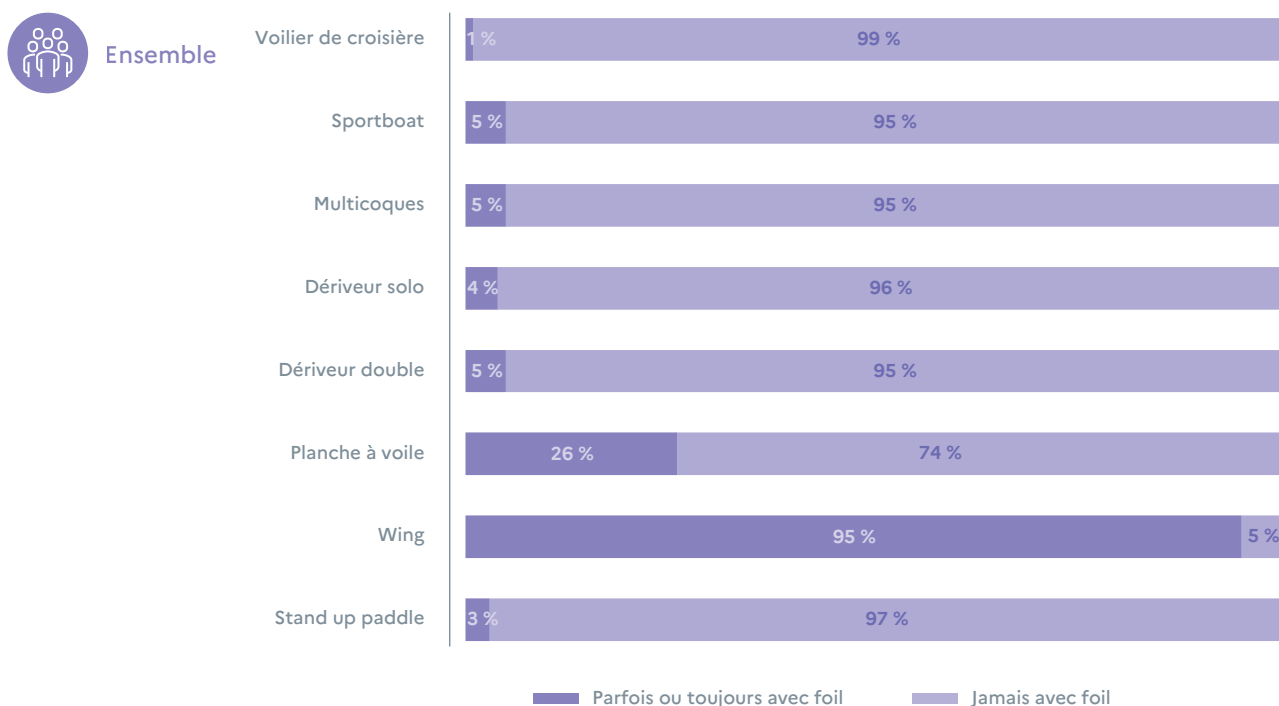
Ayant eu un essor très important ces dernières années, le stand up paddle fait partie des prérogatives d'exercice des professionnel·les de la voile. Cette activité est bien présente dans le paysage d'encadrement de ces moniteurs avec 43 % d'entre eux qui l'utilisent, mais principalement en activité secondaire ou accessoire.

L'encadrement du foil "sur tous les supports", mais principalement en wing et planche à voile

Innovation fraîchement sortie dans le milieu des sports nautiques, la pratique du foil est de plus en plus répandue. Face à cette nouveauté, il paraissait essentiel dans cette enquête de mesurer le poids de l'encadrement avec foil. On observe alors que seuls le wing et la planche à voile ont un encadrement en foil significatif. L'enseignement de la wing se fait quasi exclusivement en foil (95 %). Un renouveau de l'activité planche à voile est visible car une part significative de son encadrement se fait en foil (26 %).

La pratique des activités avec ou sans foil

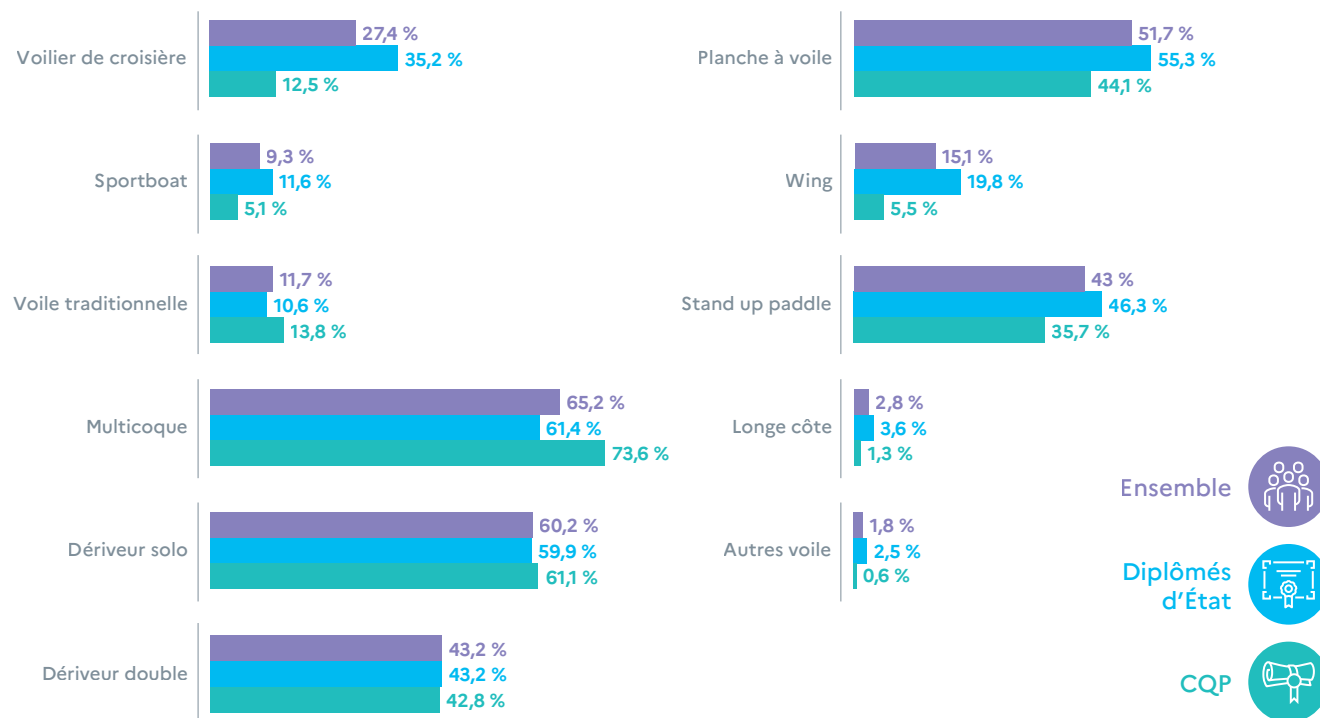
Note de lecture : 95 % des professionnel·les n'encadrent jamais le sportboat avec un foil.



Des CQP très présents sur le multicoque et dériveur solo, tandis que les diplômés d'État « touchent à tout »

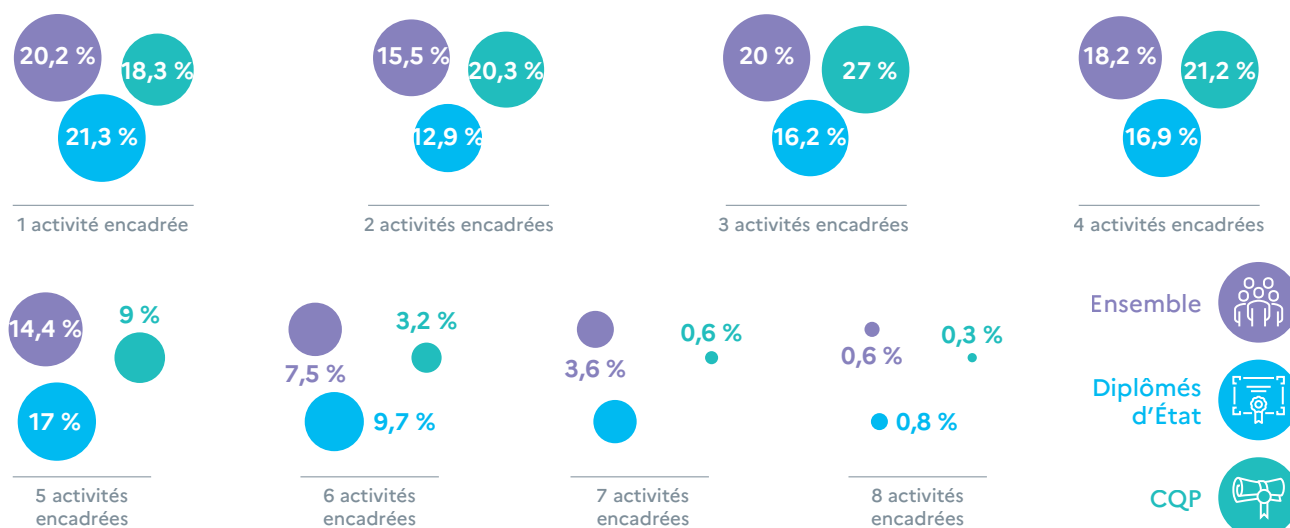
Les supports d'activités encadrés

Note de lecture : 27,4 % des professionnel·les utilisent le voilier de croisière dans le cadre de leur encadrement



Le nombre de supports d'activités encadrés

Note de lecture : 27 % des CQP encadrent trois types d'activités voile



Près de deux tiers des CQP encadrent trois supports différents ou moins dont pour 73,6 % le multicoque, 61,1 % le dériveur solo.

Globalement plus polyvalents, les diplômés d'État le sont aussi car plus de 32,7 % d'entre eux encadrent un grand nombre d'activités (entre 5 à 8). Les nouveaux supports, comme la wing, sont principalement encadrés par des diplômés d'État (environ à hauteur de 20 %). La voile croisière et le sportboat sont aussi plus significativement encadrés par ces derniers en tant qu'activité principale.

03

LA TYPOLOGIE DES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE LA VOILE

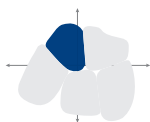
P.54 Cinq profils se dégagent





CINQ PROFILS SE DÉGAGENT

Le moniteur multisupport (23 %)



Relativement proche du moniteur et de la monitrice de voile haute saison, c'est un profil jeune qui comporte près de 30 % de femmes. Souvent en CDD et intervenant majoritairement en saison (67 %), il intervient auprès d'un public assez diversifié. En plus du public touristique, il encadre principalement des enfants dans le cadre de l'accueil scolaire, périscolaire et en ACM. Son poste de travail s'articule autour de l'encadrement d'initiation-découverte mais également, et dans une moindre mesure, l'accueil du public, l'entretien de sites et de matériel ainsi que la location-vente de matériel. Intervenant principalement auprès d'associations sportives et dans une moindre mesure de structures privées, ses supports d'activités sont assez diversifiés. Multicoque, dériveur solo ou double, planche à voile et stand up paddle sont les supports phares qu'il encadre. Souvent titulaire de CQP ou de BPJEPS, cet éducateur est celui qui encadre la part la plus importante de public féminin (45 %).

Exerçant sur un lac, Francis travaille depuis 11 ans comme moniteur de voile. Titulaire d'un CQP, il utilise sa qualification sportive pour encadrer en moyenne 5 supports nautiques comme les dériveurs solo et double ainsi que le multicoque.

Matthieu est employé de la restauration et travaille comme « moniteur saisonnier polyvalent » selon ses propos, pendant les vacances scolaires du printemps, de l'été et de l'automne. Son temps de travail s'articule autour de l'initiation, découverte et du perfectionnement sportif auprès de touristes pour 90 % de son temps.

Le moniteur et la monitrice haute saison (24 %)

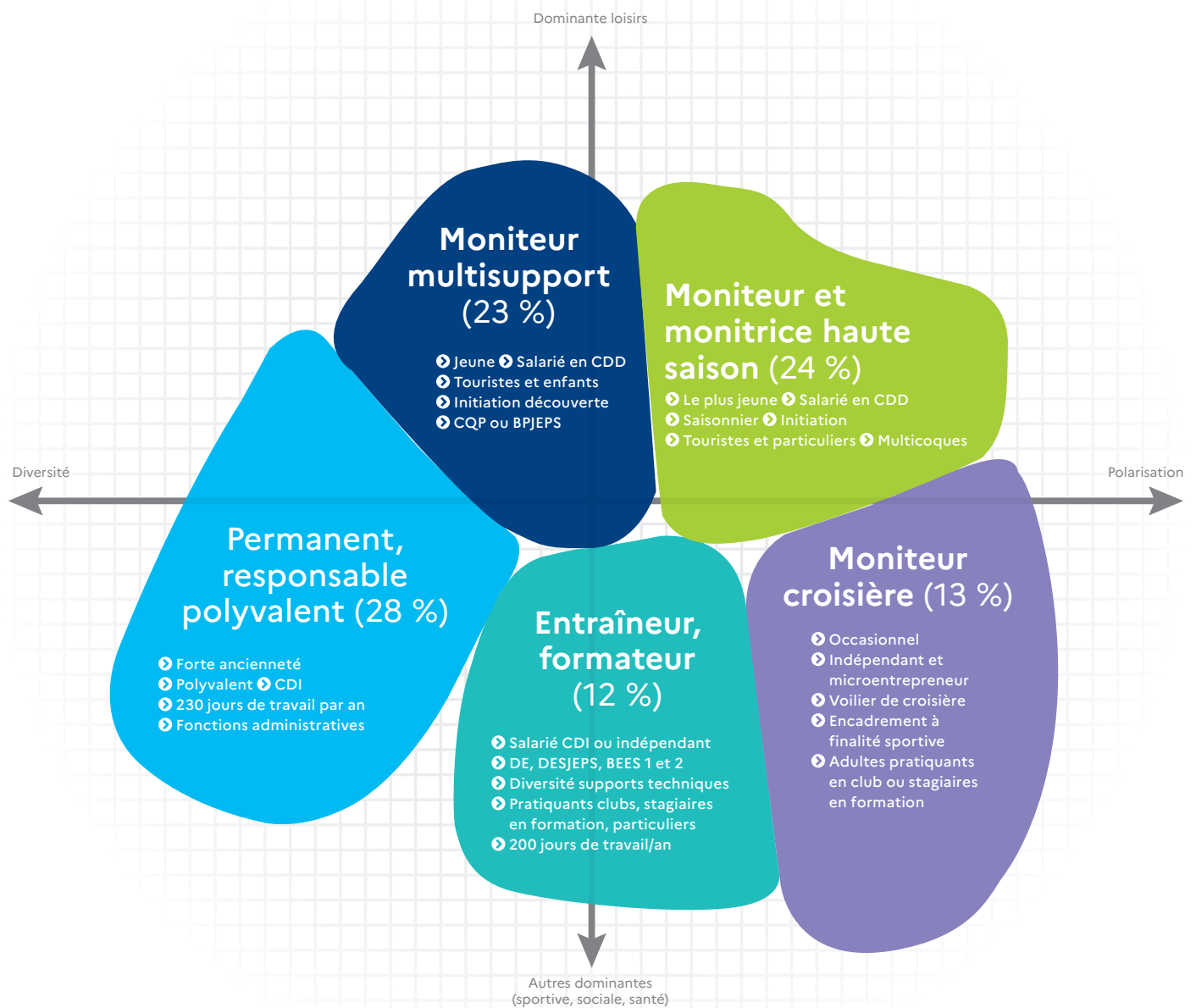


Saisonnier à près de 90 % et avec le plus faible nombre de jours de travail par an (63 en moyenne), c'est le profil présentant le plus fort taux de monitrices. Plutôt jeune (28 ans en moyenne), il est aussi le moins expérimenté et le plus souvent employé en CDD dans une association sportive ou une structure privée commerciale de voile. Titulaire de CQP, il encadre sur un nombre limité de types de bateaux et les différentes fonctions de son poste de travail sont elles aussi limitées. Il est positionné sur l'accueil et la location de matériel et consacre près de 70 % de son temps de travail à l'initiation et la découverte de la voile en direction du public touristique et de particuliers dans lesquels la part des jeunes est fortement sur-représentée. Aussi adepte de planche à voile et de stand up paddle, son support d'encadrement de prédilection est le multicoque.

Morgan est titulaire d'un CQP initiateur de voile et est focalisé sur l'encadrement du multicoque auprès de publics jeunes et souvent touristiques.

A 20 ans, Laurianne a le même cadre de travail et de formation que Morgan mais elle est essentiellement positionnée sur de l'initiation, découverte de plusieurs supports nautiques. Travaillant exclusivement dans le Finistère pendant la saison estivale, elle exerce son emploi sous un contrat à durée déterminée.

Les cinq profils types



Note de lecture : Plus une surface est petite plus les personnes du même type ont un profil homogène et se ressemblent. À l'inverse, plus une surface est grande plus les profils sont diversifiés au sein d'un même type de professionnel·les.



L'analyse multidimensionnelle et l'identification de profils types

Le traitement statistique simultané de plusieurs questions permet de mettre en évidence les relations pouvant exister entre différentes modalités de réponse (catégories d'âge, fonctions exercées, diplômes, publics encadrés, temps de travail, etc.). Les résultats de cette analyse prennent la forme d'un nuage de points représentant les différents professionnel·les ayant répondu à l'enquête. Les axes de différenciation distribuent les personnes selon la diversité de leur activité (horizontal) et leur logique d'intervention (vertical). On peut ainsi découper la population globale des professionnel·les en un nombre limité de catégories d'individus présentant des caractéristiques communes et distinctives (types).

Le moniteur croisière (13 %)



Travaillant un nombre de jours limité sur environ 8 mois, ce profil est un occasionnel dans un tiers des cas. Il est le plus âgé (46 ans en moyenne) et il est principalement titulaire de qualifications de type BEES 1 ou 2, BPJEPS avec une certification de spécialisation croisières. Ayant la plus forte représentation d'indépendants et de micro-entrepreneurs, les vacataires sont également sur-représentés. Encadrant principalement le voilier de croisière, son activité est la moins diversifiée tant au niveau des catégories d'âge que des types de publics. Il intervient dans un nombre limité de structures, variables selon les cas comme des associations diverses, de la clientèle propre, des clubs sportifs, des structures privées dans la voile... Son cœur de métier est axé sur l'encadrement sportif qui représente 62 % de son temps de travail et ses interventions sont principalement à finalité sportive (perfectionnement technique ou compétition). Le voilier de croisière étant sa discipline de prédilection, il l'utilise auprès d'adultes, principalement des pratiquant·es en club ou des stagiaires en formation (dans une moindre mesure des touristes et particuliers).

Paul a une activité d'encadrement de la voile croisière sous statut de micro-entrepreneur à temps quasiment plein de mai à août. Intervenant pour des pratiquants en clubs, des touristes et particuliers, il est motivé à l'avenir par l'encadrement du wing surf mais apprécie quand même sa situation actuelle bien qu'il trouve que les niveaux de rémunération ne sont pas assez élevés.

Brahim est éducateur spécialisé et est lui aussi travailleur indépendant et son encadrement est polarisé sur le perfectionnement et l'initiation du voilier de croisière. Intervenant ponctuellement en saison, il aimerait augmenter son temps de travail dans la voile. Pour ces deux personnes, les finalités d'encadrement sont axées sur le bien-être, les valeurs éducatives et l'aspect loisirs de l'activité voile.

L'entraîneur, formateur (12 %)

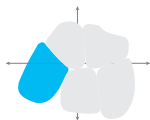


Lorsqu'il n'est pas salarié en CDI (à 60 %), ce profil d'environ 42 ans est indépendant, micro-entrepreneur ou gérant. Ayant un poste de travail assez diversifié, il est plus positionné sur l'encadrement technique, l'entraînement et la formation de cadres (17,6 % du temps de travail), le développement de projets (11 %) et le management (10 %), il travaille à l'année un nombre de jours important (plus de 200 jours). Peu positionné sur la pratique loisirs, les finalités de son activité sont sportives et dans une moindre mesure sociale et santé. Il encadre principalement des adultes, plutôt masculins, pratiquant·es en clubs, stagiaires en formation, particuliers ainsi que certains publics spécifiques (personnes avec problèmes de santé ou en réinsertion). Il utilise un nombre diversifié de supports techniques, notamment le voilier de croisière et le sportboat auprès de structures comme les comités et fédérations sportives et les structures privées. Ce titulaire de DEJEPS ou DESJEPS peut avoir également un BEES 1 ou 2 ainsi qu'une certification de spécialisation croisière.

Didier, est travailleur indépendant chevronné qui consacre près de la moitié de son temps de travail à l'entraînement mais se considère malgré tout comme un « acteur pluridisciplinaire » passionné par la formation et l'encadrement de publics en situation de handicap.

Titulaire d'un DESJEPS, Patrick exerce dans le milieu de la voile depuis 22 ans et consacre 15 % de son temps de travail au développement de projet. Salarié aux multiples missions, ses finalités d'encadrement sont décrites comme sportives et thérapeutiques.

Le permanent, responsable polyvalent (28 %)



Plus âgé que la moyenne des professionnel·les (40,2 ans), ce profil a la plus forte ancienneté dans le métier de l'encadrement de la voile (près de 18 ans). Il fait partie des plus polyvalents puisque c'est lui qui encadre le plus grand nombre de supports à la voile : dériveur solo ou double, multicoque, planche à voile, wing, stand up paddle, sportboat, en revanche il est peu présent sur les voiliers de croisière. Le plus souvent employé en CDI (86 %) auprès d'une association à l'année (93 %), il a de loin le plus grand volume de travail sur l'année (230 jours). Il assure un grand nombre d'activités professionnelles au sein de sa structure (près de 10) et consacre du temps aux fonctions hors encadrement et notamment celles qui ont trait à la gestion (gestion administrative et comptable, communication...) et le développement de projets. Parallèlement à cela, il fait peu d'initiations et d'accueil du public. Encadrant moins souvent le public touristique que les autres, son travail tout au long de l'année se ressent également sur la diversité des publics et de structures encadrées ; plus présents en dehors des saisons touristiques comme le scolaire, périscolaire et les publics spécifiques (déficients, publics en réinsertion...). S'adressant à toutes les tranches d'âge, et plus particulièrement aux mineurs, les finalités de son travail sont aussi les plus diversifiées (3,3/6) avec une place plus marquée des valeurs éducatives et sociales. Près d'un profil sur deux est titulaire d'un BPJEPS, les autres qualifications les plus représentées sont les DEJEPS, DESJEPS et les diplômes fédéraux.

Édouard, salarié en CDI et responsable d'école de voile est dans la profession depuis 10 ans. Il assure la gestion du club ainsi que l'encadrement de plusieurs disciplines mais plus particulièrement de la planche à voile, des dériveurs solo et double ainsi que du sportboat. L'accessibilité de la voile aux personnes en situation de handicap et l'inclusion par le sport sont pour lui une motivation au quotidien bien que les finalités de son encadrement soient également sportives, sociales et de loisirs.

Bernard exerce quant à lui depuis 23 ans dans le secteur. Ayant commencé son activité professionnelle dans le milieu de la voile avec un diplôme fédéral, il est aujourd'hui détenteur d'un BPJEPS et exerce de multiples fonctions « d'éducateur gestionnaire » centrées sur l'administration, la gestion et l'encadrement sportif.

04

SYNTHÈSES ET PERSPECTIVES





En portant une attention volontaire sur le milieu de l'encadrement de la voile, les acteurs de la filière ont souhaité observer les réalités professionnelles à un instant précis autour de plusieurs études dont une auprès des structures employeuses, commanditée par la Fédération française de voile. Les conclusions de l'enquête *Mieux connaître les professionnel·les de l'encadrement de la voile* témoignent d'une nécessité croissante de développer une observation dynamique de la filière grâce à la mise en place d'indicateurs de suivi.

Riche de tous les enseignements de l'enquête et des propos tenus par les professionnel·les, le comité de pilotage souhaite mettre en avant quatre éléments de synthèse ainsi que trois enjeux majeurs auxquels la filière doit s'attacher dans le cadre du développement de l'activité voile pour les années à venir.

Rendre plus lisible les carrières dans les métiers

Si l'enquête démontre que 76 % des *diplômés d'État* sont engagés dans une carrière relativement longue dans le champ de l'encadrement de la voile, pour d'autres, des signaux d'alertes comme la fuite des professionnel·les en début de carrière sont notables comme « *le manque de perspectives et d'évolutions* », second facteur d'arrêt de carrière prématurée. De plus, on observe une corrélation entre l'augmentation des salaires et les fonctions professionnelles qui composent l'emploi du temps des moniteurs.

Il semble alors intéressant de mieux valoriser et faire connaître les différents champs d'activité ainsi que les compétences nécessaires. Cette lisibilité des différentes trajectoires de carrière permettrait de mieux accompagner les jeunes professionnel·les à construire leur carrière, leurs projets de formations et de mobilités ainsi que leur prise de responsabilité.

Renforcer l'accès à la formation et adapter l'offre de formation professionnelle continue

« *Le moniteur n'est pas un simple éducateur !* ». L'enquête montre la nécessité pour les structures employeuses et organismes de formation de travailler ensemble à construire une offre de formation professionnelle continue plus adaptée aux contraintes du métier et « *qui prenne plus en considération le métier, de la gestion administrative à la comptabilité, de l'accueil de tous les publics à la maintenance* ». De plus il est demandé de prendre en compte la saisonnalité, les horaires de travail et des thématiques proches des besoins du terrain.

L'écriture des Plans de développement de compétences¹¹ par les structures employeuses permettrait de mieux identifier les besoins en formations professionnelles continues. Cette étape importante nécessite un accompagnement et une coordination nationale pour construire une offre adaptée. Proposer une formation tout le long de la vie est essentiel.

11 Plans de développement de compétences, site web du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-formation/article/plan-de-developpement-des-competences>

Favoriser la féminisation dans la filière

Comme précisé dans le présent document, au vu du taux de pratiquantes licenciées à la fédération française de voile, une marge de progression de la professionnalisation des femmes dans le secteur est envisageable. Plusieurs types d'actions volontaires pour faire changer les mentalités sur l'égalité femme/homme doivent être renouvelées et portées à connaissance des passionné-es. Une monitrice de l'enquête métier voile suggère même l'emploi de l'écriture inclusive pour la promotion des postes d'encadrement et au sein de la FFVoile car « *les jeunes navigatrices ne peuvent pas se projeter sur un métier dans la voile si elles entendent uniquement parler de moniteurs, formateurs, évaluateurs...* ».

« *En tant que femme, difficile de se faire entendre* ».

À l'image des actions de féminisation dans le corps arbitral de la FFVoile ainsi que pour les sportives, il serait intéressant de mettre en place des formations spécifiques ayant pour but de tendre vers une parité professionnelle aussi bien dans le recrutement que dans le management au quotidien. Améliorer les conditions de travail des femmes dans la filière est une des priorités qui émane de l'enquête et le fait de poursuivre les actions de prévention des violences sexistes et sexuelles dans le milieu de la voile est essentiel. Une monitrice propose ainsi de « *renforcer la prévention et l'éducation sur ces comportements pour tou-ttes les encadrant-tes afin de les transmettre aux pratiquant-tes dès les premiers bords* ».

Accompagner les moniteur-trices dans leurs projets d'évolution professionnelle

Les profils *Permanent, responsable polyvalent et Entraîneur, formateur* ont une moyenne d'âge de 40 ans. Une part de cette population possède une expertise sur laquelle il est nécessaire de capitaliser afin de former les jeunes moniteurs et monitrices vers ces deux profils. Deux profils dans lesquels les carrières longues se construisent et pour lesquels la réforme des diplômes devra apporter des réponses dans la montée en compétences et la reconnaissance de ce niveau de compétences. Pour les jeunes diplômé-es et pallier le problème des professionnel-les qui quittent le secteur rapidement, une personne propose de renforcer les formations initiales avec « *surtout la rencontre de professionnels exerçant depuis de nombreuses années pour donner toutes les astuces ainsi que la réalité du milieu* ». Car selon lui, les débutants dans l'encadrement sont souvent confrontés à des situations d'encadrement et d'exercice difficiles, le partage d'expériences entre les personnes les plus expérimentées leur permettrait de passer un cap en termes d'assurance, de compétences et ainsi de mieux se projeter dans ce métier à l'avenir.

D'autres dispositifs mériteraient d'être mis en avant pour arriver aux objectifs évoqués comme le développement de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'Action de formation en situation de travail (AFEST), qui permettrait d'ouvrir le panorama des métiers aux professionnel-les ayant acquis une expérience dans la voile.

Étant donné les résultats de l'enquête, l'offre de formation doit s'adapter aux professionnel-les de la filière. Par exemple, le contenu de la formation au DEJEPS est adaptée aux profils spécifiques comme les sportifs et sportives de hauts niveaux pour leur permettre de monter en compétences. Des dispositifs fédéraux - par exemple le Responsable technique qualifié (RTQ) - travaillent également à proposer une progression vers des postes de gestionnaires de clubs.



LES GRANDS DÉFIS DE LA FILIÈRE



Favoriser les mobilités professionnelles

- Faciliter la mobilité interne dans la filière en s'appuyant sur une offre de formation professionnelle certifiante adaptée
- Améliorer la reconnaissance des compétences des professionnel·les de l'encadrement de la voile en facilitant la mobilité avec les autres filières professionnelles



Construire une nouvelle attractivité du métier et fidéliser les professionnel·les

- Travailler sur l'attractivité des métiers, le sens qu'on lui donne et mettre en place des actions de fidélisation des professionnel·les (saisonniers comme moniteurs et monitrices à l'année)
- Moderniser l'environnement de travail, le management, améliorer la place des professionnel·les et valoriser les salaires



Conforter le rôle éducatif du métier

- Renforcer l'appétence des moniteurs et monitrices pour leur rôle éducatif, en valorisant et en développant leurs compétences en particulier autour de l'éducation à l'environnement et au milieu marin, de l'inclusion et de l'insertion par le sport et la santé

LISTE DES SIGLES

ACM : Accueil collectif de mineurs

APT : Activités physiques pour tous

BEES : Brevet d'État d'éducateur sportif

BPJEPS : Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

CC : Certification complémentaire

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CQP : Certificat de qualification professionnelle

CS : Certification de spécialisation

DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

DESJEPS : Diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

EAPS : Éducateur des activités physiques et sportives

ENVSAN : École nationale de voile et des sports nautiques

FFV : Fédération française de voile

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

UCC : Unité capitalisable complémentaire

UC : Unité capitalisable

MENTIONS DE RESPONSABILITÉ

Réalisation de l'étude

Aziz Chlieh (PRNSN), coordination

Marion Laurent (PRNSN), montage et déploiement du questionnaire, cartographie

Éric Maurence Consultants, traitement et analyse des données

Comité de pilotage

Philippe Neveu (Direction des Sports), Odile Urbaniak (Direction des Sports), Pierre-Alexis Latour (Direction des Sports), David Rontet (ENVSN), Eric Flageul (ENVSN), Jean-Michel Hervieu (FFV), Sylvie Lasseaux (FFV), Christine Fourichon (FFV), Tom Daune (Les Glénants), Cyrille Pham Van Sam (UCPA), Clément Rémy (UCPA), Mickaele Molinari (CEREQ), Jean-François Thau (Confédération du Nautisme et de la Plaisance), Marion Laurent (PRNSN), Aziz Chlieh (PRNSN), Florence Giraud (PRNSN), Eric Maurence (EMC).

Réalisation du document de restitution

David Rontet (ENVSN), Marion Laurent (PRNSN), rédaction

Suivi éditorial

Frédéric Tomczak (PRNSN)

Conception graphique et mise en page

Comete - www.comete.com

Remerciements

La Fédération française de voile, l'École nationale de voile et des sports nautiques et le Pôle ressources national sports de nature remercient les professionnel·les qui ont répondu à ces questions et donnent ainsi à voir, à travers ce document, la réalité de leur filière.

Crédits photographiques

Couverture : FFVoile • p.4 : FFVoile / Rémi Portier • p.5 : FFVoile • p.5 : FFVoile / Jean Marc Cornu
p.10 : FFVoile / Rémi Portier • p.15 : FFVoile / Overlap • p.17 : FFVoile / Rémi Portier • p.32 : ENVSN
p.38 : Philippe Juhel • p.50 : ENVSN / Antoine Dujoncquoy • p. 52 : FFVoile / Jean Marc Cornu
p.58 : FFVoile / Rémi Portier • p.62 : FFVoile / Jean Marc Cornu.

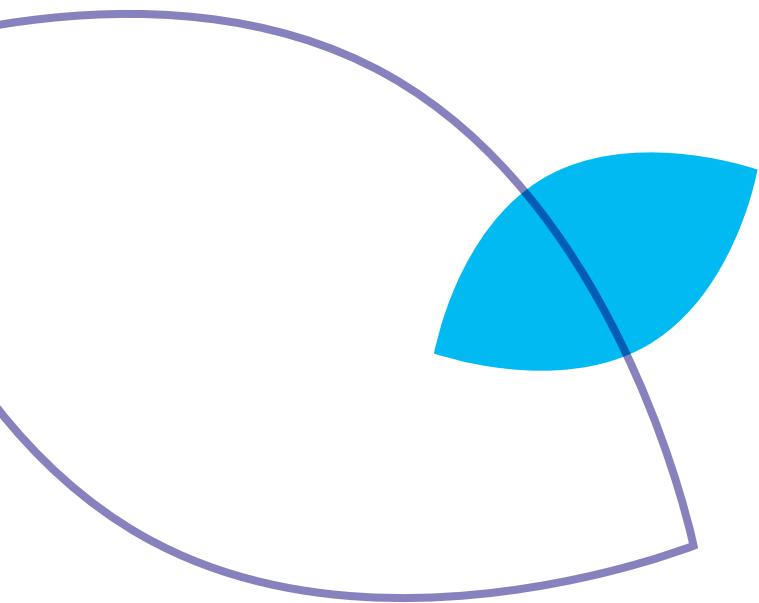
Conception : novembre 2022

Mise à jour : décembre 2002 (coquilles, correction p.18 : suppression DEJEPS, réécriture paragraphe p.38, correction des légendes p.28 / 30 / 31)

Lined writing area with 30 horizontal blue lines.

Les impressions DUMAS
Pôle graphique des Genêts - 525 Avenue de Limoges - 79000 Niort





Qui sont les professionnel·les de l'encadrement de la voile ?

Dans le cadre d'une réflexion collective sur leur devenir, les enquêtes sur le métier d'éducateur et d'éducatrice permettent de prendre connaissance de la réalité de l'encadrement sportif d'une filière professionnelle, en se focalisant sur l'emploi de ces personnes déclarées en activité. Elles apportent des données fiables et objectives, utiles aux services de l'État et aux acteurs des filières concernées pour développer, adapter, stabiliser ou rénover leur offre de pratique.

Cette dixième enquête, issue des travaux d'observation des métiers de l'encadrement qualifié dans une filière d'activité, a été menée dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération française de voile, l'École nationale de voile et des sports nautiques et le Pôle ressources national sports de nature.

Observer l'emploi et les trajectoires professionnelles des éducateurs et éducatrices afin d'accroître la qualité des dispositifs de formation et contribuer au développement de la pratique organisée des sports de nature est l'un des objectifs de la mission sur l'emploi et la formation confiée au Pôle ressources national sports de nature par le ministère chargé des Sports.